



Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre II Affaires politiques

Chapitre 4 Désarmement

Programme 3 Désarmement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	10
Sous-programme 1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	10
Sous-programme 2. Armes de destruction massive	17
Sous-programme 3. Armes classiques	23
Sous-programme 4. Information et sensibilisation	30
Sous-programme 5. Désarmement régional	35

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	41
	Vue d'ensemble	41
	Organes directeurs	48
	Direction exécutive et administration	49
	Programme de travail	52
	Sous-programme 1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	52
	Sous-programme 2. Armes de destruction massive	53
	Sous-programme 3. Armes classiques	55
	Sous-programme 4. Information et sensibilisation	56
	Sous-programme 5. Désarmement régional	57
	Appui au programme	58
	Annexes	
	I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	60
	II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	61
	III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	62

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

En 2024, le Bureau des affaires de désarmement s'emploiera à rester réactif et apte à soutenir le désarmement sous tous ses aspects. Il continuera d'appuyer les efforts multilatéraux de désarmement, de communiquer aux États Membres des informations impartiales et actualisées sur les questions de désarmement et d'appuyer l'élaboration de mesures de désarmement après les conflits armés.

Plusieurs réunions importantes sur le désarmement, qui avaient été reportées en raison de la pandémie de COVID-19, se sont tenues en 2022. Un document final de fond a été adopté par la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, ainsi que par la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'est toutefois pas parvenue à adopter de document final, mais a créé un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité.

Néanmoins, les régimes de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération restent soumis à de fortes pressions. La menace permanente que représentent les armes nucléaires et les craintes liées à d'autres armes de destruction massive pèsent sur l'existence même de l'humanité. Les menaces et problèmes que posent les technologies émergentes dont les applications peuvent être déstabilisantes ne font qu'augmenter la probabilité que les conflits armés s'étendent à de nouveaux domaines, tels que l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace. La pandémie de COVID-19 a montré encore une fois combien une préparation adéquate était importante pour prévenir les risques biologiques et y faire face.

Le Bureau des affaires de désarmement continuera de s'acquitter efficacement de ses mandats et d'appuyer les efforts que déploient les États Membres aux fins du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante
pour les affaires de désarmement
(*Signé*) **Nakamitsu Izumi**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 4.1 Le Bureau des affaires de désarmement est chargé d'appuyer les initiatives multilatérales qui contribuent à son objectif, à savoir un désarmement général et complet soumis à un contrôle strict et efficace de la communauté internationale. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions touchant au désarmement, dont le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, la première consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeurent une préoccupation majeure du fait de leur pouvoir de destruction et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité. La détérioration de l'environnement stratégique mondial ne fait qu'exacerber cette préoccupation. Les inquiétudes de la communauté internationale sont restées vives au sujet des autres armes de destruction massive, notamment les armes chimiques, ce qui a montré combien une préparation adéquate était importante pour prévenir les risques biologiques et y faire face. Le Bureau apporte également son concours à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et contribue au recensement et à l'analyse des questions émergentes, notamment les nouvelles technologies, et de leurs incidences sur la sécurité internationale.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 4.2 Le Bureau des affaires de désarmement veillera à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation. Il continuera de contribuer aux négociations et délibérations multilatérales et proposera des conseils spécialisés et des solutions concrètes, tout en instaurant un climat de confiance. Il continuera en outre de s'attacher à concilier les positions divergentes des États Membres, qui s'expliquent par l'instabilité des conditions de sécurité à l'échelle internationale. Il cherchera à atténuer les risques auxquels il est exposé dans l'exercice de son mandat et poursuivra la mise en œuvre de son plan stratégique, lancé en 2021, qui couvre la période allant jusqu'à 2025.
- 4.3 Le Bureau continuera de veiller à disposer des capacités et des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat. Il sera guidé par les cadres existants, notamment les aspects pertinents des objectifs de développement durable et les réformes lancées par le Secrétaire général dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur ces questions. Le Bureau sera guidé par le programme *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, conformément à ses mandats, et continuera de faciliter l'intégration des questions de désarmement dans les travaux de l'Organisation, notamment dans le domaine de la prévention, ce qui jettera les fondements de nouveaux partenariats et d'une collaboration et d'une efficacité accrues.
- 4.4 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Par l'intermédiaire de ses trois centres régionaux et de son bureau de liaison de Vienne, le Bureau continue de renforcer les initiatives mondiales en matière de désarmement en promouvant, en facilitant et en resserrant la coopération au niveau régional, entre les États et les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux. Il continuera de consolider ses partenariats avec un large éventail de parties prenantes afin d'atteindre les résultats attendus. Il pourra ainsi contribuer plus efficacement aux priorités régionales et nationales en matière de désarmement et de maîtrise des armements tout en renforçant les capacités locales de désarmement et en améliorant la viabilité des cadres régionaux.

- 4.5 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de privilégier des stratégies concertées au sein du pilier Paix et sécurité de l'Organisation ainsi qu'avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres entités. En s'appuyant sur les processus et outils existants, le Bureau coordonnera son action avec celle d'autres entités des Nations Unies afin de favoriser une approche holistique de la réduction des risques liés aux armes et de contribuer ainsi à la prévention des conflits, à la protection des civils et à la paix et la sécurité internationales. Il renforcera également son réseau de partenariats dans le système des Nations Unies et entre les États Membres afin de faire mieux connaître les liens multiformes qui peuvent exister entre le désarmement et le développement.
- 4.6 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Le climat politique est propice aux initiatives de désarmement ;
 - b) L'évolution de la situation politique, en particulier celle des relations internationales en matière de paix et de sécurité, facilite la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement ;
 - c) Les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions issues des réunions et conférences ;
 - d) Les organisations et entités internationales apportent leur coopération ;
 - e) Les institutions nationales favorisent la promotion de l'égalité des chances de sorte que les femmes soient représentées dans tous les mécanismes où sont prises les décisions, ainsi que la promotion d'une participation effective et inclusive des jeunes aux processus de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.
- 4.7 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux mandats et aux directives de l'Organisation préconisant une prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes du système des Nations Unies (voir la résolution 2011/6 du Conseil économique et social) et aux plans d'action connexes des départements. Il continuera de s'employer en priorité à aider les États Membres à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi qu'à aider les États qui en font la demande à promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et à élaborer des politiques et des programmes qui tiennent compte des questions de genre, conformément à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale et aux résolutions ultérieures relatives aux femmes, au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Le Bureau facilitera la collecte de données sur la représentation des femmes et des hommes dans les réunions sur le désarmement et la formation à la prise en compte des questions de genre dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, à l'appui des activités menées dans le cadre de ses cinq sous-programmes.
- 4.8 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à la résolution 74/144 de l'Assemblée générale, le Bureau continuera de mettre en œuvre son plan d'action et de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies en vue d'accélérer la prise en compte pleine et effective de la question du handicap. Il s'agira notamment de promouvoir l'accessibilité et la participation à égalité des personnes handicapées aux discussions et processus décisionnels en matière de désarmement.
- 4.9 Le Bureau continuera de favoriser la participation des jeunes et de véritablement associer tous les jeunes, sans exclusive, aux discussions qui touchent le domaine du désarmement et de la non-prolifération, conformément à la résolution 76/45 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 4.10 La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier du fait qu'un certain nombre de conférences, manifestations et activités qui avaient été reportées précédemment se sont tenues en 2022. Il en a résulté un programme de travail plus complet : la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, au titre du sous-programme 2, et la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, au titre du sous-programme 1, initialement prévues en 2020 et 2021 respectivement, se sont tenues en 2022. En outre, les trois sessions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques, au titre du sous-programme 3, se sont tenues en 2022, alors que l'une d'entre elles devait se tenir en 2021. Par ailleurs, deux sessions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, initialement prévues en 2021, ont été encore reportées en 2023. Au titre du sous-programme 5, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a été en mesure de fournir en 2022 la moitié de l'assistance prévue dans un format virtuel ou hybride, après avoir fait évoluer ses modalités d'assistance pendant la pandémie grâce à l'intégration de plateformes virtuelles et au renforcement de ses plateformes et outils d'apprentissage en ligne pour assurer la continuité de son soutien aux États Membres.
- 4.11 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, y compris le recours à des sessions hybrides pour permettre au plus grand nombre de personnes de participer aux réunions et manifestations, lorsque les circonstances s'y prêtent et conformément aux décisions prises par les États Membres dans le cadre des réunions prescrites par l'Assemblée générale. Le Bureau a également eu recours à des sessions virtuelles ou hybrides, notamment pour la formation, lorsque les circonstances s'y prêtaient et tout en conservant la possibilité de mener des négociations et de traiter des questions épineuses et complexes.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 4.12 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

S-10/2	Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/33	Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
59/95	Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission	76/234	Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale
62/272	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies		

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	1977 (2011)
1540 (2004)	2055 (2012)
1673 (2006)	2117 (2013)
1810 (2008)	2118 (2013)
1887 (2009)	2475 (2019)

Sous-programme 1
Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

74/50 ; décisions 75/516, 76/515 et 77/514	Vérification du désarmement nucléaire	76/47	Application de la Convention sur les armes à sous-munitions
75/31	Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement	76/62 76/64	Rapport de la Conférence du désarmement Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
77/81	Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement	77/95	Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
77/63	Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction		

Sous-programme 2
Armes de destruction massive

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

42/37 C	Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 et à appuyer la conclusion d'une convention sur les armes chimiques	77/38 77/47	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013
42/38 C	Notification des essais nucléaires		
54/280	Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	77/50 77/54	Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
55/283	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	77/56 77/57	Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires
64/35	Journée internationale contre les essais nucléaires	77/65	Désarmement nucléaire
69/44	Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques	77/66	Onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et Comité préparatoire
72/31	Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire	77/74	Réduction du danger nucléaire
73/71	Quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie en 2020	77/75	Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
Décision 73/546	Convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	77/91 77/250	Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace
76/48	Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires	77/251	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
76/231	Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable		

**Sous-programme 3
Armes classiques**

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

77/33	Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires	77/69	Transparence dans le domaine des armements
77/45	Relation entre le désarmement et le développement	77/71	Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
77/49	Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri	77/72	Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques
77/61	Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional	77/80	Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
77/64	Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés	Décision 77/547	Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

**Sous-programme 4
Information et sensibilisation**

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

47/53 D	Campagne mondiale pour le désarmement	77/37	Programme d'action destiné à promouvoir le comportement responsable des États en matière d'utilisation du numérique dans le contexte de la sécurité internationale
Décision 54/418	Conseil consultatif pour les questions de désarmement		
57/60	Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération	77/43	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
75/61	Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération	77/44	Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
75/80	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	77/48	Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
75/240 ; 77/36	Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale	Décision 77/512	Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale
76/45	Jeunes, désarmement et non-prolifération		

**Sous-programme 5
Désarmement régional**

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

Décision 77/511	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	77/84	Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
76/17	Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	77/85	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
77/59	Désarmement régional	77/88	Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
77/60	Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional	77/93	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
77/83	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique		

Produits

4.13 On trouvera dans le tableau 4.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 4.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
1. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Cinquième Commission	1	1	1	1

Activités d'évaluation

4.14 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :

- a) Examen triennal effectué par le Bureau des services de contrôle interne en 2021 et 2022 sur l'application des recommandations qu'il avait formulées dans son rapport intitulé « Évaluation du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies » (IED-18-007) ;
- b) Évaluation des activités de formation sur la prise en compte des questions de genre menées par le Bureau des affaires de désarmement ;
- c) Évaluations relatives aux projets entrepris dans le cadre des sous-programmes concernés.

4.15 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, à la suite de l'évaluation des activités de formation sur la prise en compte des questions de genre menée en 2022, le module de formation en ligne sur le genre et le désarmement figurant dans la plateforme consacrée à l'éducation au désarmement a été mis à jour et fusionné avec la formation interne sur la prise en compte des questions de genre. L'objectif est d'assurer une plus grande cohérence avec les ressources utiles et d'établir des liens avec celles-ci pour veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte dans les efforts de désarmement, et d'expliquer le rôle du désarmement dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi que dans les forums sur l'égalité des genres et les décisions intergouvernementales à ce sujet.

4.16 L'initiative Les jeunes pour le désarmement (#Youth4Disarmament), menée par le Bureau à l'appui de la résolution 76/45 de l'Assemblée générale sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération, devrait être évaluée en 2024.

Programme de travail

Sous-programme 1

Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

Objectif

- 4.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les négociations et délibérations multilatérales sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects, comme l'exigent les États parties aux accords multilatéraux applicables et la Conférence du désarmement.

Stratégie

- 4.18 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) apporter un appui aux négociations se déroulant dans le cadre de la Conférence du désarmement et des conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects, tant d'un point de vue technique que sur le plan des procédures et de l'organisation ;
 - b) fournir une assistance et un appui aux fins du suivi des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par les conférences et les réunions des États parties aux divers accords multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération ;
 - c) mettre en œuvre le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement.
- 4.19 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) organisation efficace et efficiente des réunions de la Conférence du désarmement et des différents organes conventionnels relevant du sous-programme ;
 - b) renforcement de la viabilité opérationnelle, du respect des obligations découlant des traités et du respect ou de l'exécution des décisions, recommandations et programmes d'action, et augmentation du nombre de rapports présentés par les États parties ;
 - c) renforcement des compétences des États Membres dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération grâce à la participation au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement.

Exécution du programme en 2022

Accord des États parties à la Convention sur les armes biologiques concernant un programme intersessions élargi

- 4.20 La neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui avait été reportée, s'est tenue à Genève du 28 novembre au 16 décembre 2022 afin d'examiner les modalités d'application de la Convention, conformément à l'article XII de celle-ci, ainsi que les progrès accomplis par les États parties en matière d'application de la Convention et de mise en œuvre des décisions et recommandations convenues lors de la huitième Conférence. Dans le cadre du sous-programme, un appui technique à la mise en œuvre et des services fonctionnels de secrétariat ont été fournis à la présidence et aux vice-présidences de la Conférence ainsi qu'aux présidences et vice-présidences des comités. Le document final adopté par consensus comprend des décisions concernant la mise en place d'un nouveau programme intersessions pour la période allant

de 2023 à 2026 et la création d'un nouveau groupe de travail chargé de recenser, d'examiner et d'élaborer des mesures concrètes, y compris d'éventuelles mesures juridiquement contraignantes, visant à renforcer l'application de la Convention sous tous ses aspects, ainsi que de formuler des recommandations à ce sujet. Le groupe de travail élaborera des mesures portant sur les domaines suivants : a) la coopération et l'assistance internationales au titre de l'article X ; b) les innovations scientifiques et techniques présentant un intérêt pour la Convention ; c) le renforcement de la confiance et la transparence ; d) l'application et le respect des dispositions ; e) l'application de la Convention au niveau national ; f) l'assistance, la réponse et la préparation au titre de l'article VII ; g) les dispositions organisationnelles, institutionnelles et financières.

- 4.21 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.2).

Tableau 4.2
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	Les cinq réunions des experts de la Convention sur les armes biologiques et la Réunion des États parties à la Convention qui avaient été reportées en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 ont été menées à bien	Les Parties à la neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sont convenues de créer un groupe de travail ouvert à tous les États parties afin de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'application de la Convention sous tous ses aspects

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : amélioration des résultats et de la polyvalence du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.22 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis aux participants au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement d'avoir une meilleure compréhension du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, ainsi que d'accéder à un plus grand nombre de ressources de formation en ligne, y compris au cours d'orientation sur le désarmement organisé conjointement par le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.23 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.3).

Tableau 4.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Ayant accès à un plus grand nombre des ressources en ligne, les participants au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement acquièrent une meilleure compréhension du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements	Les participants au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, en particulier ceux originaires de pays en développement, ont une meilleure compréhension du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements et ont accès à un plus grand nombre de ressources en ligne, telles que le cours d'orientation sur le désarmement organisé conjointement par le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, y compris après l'achèvement du Programme	Les participants au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement ont accès à des ressources de formation supplémentaires	Les participants au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement ont accès à davantage de ressources de formation, y compris au module en ligne obligatoire d'introduction au Programme

Résultat 2 : discussions approfondies sur les risques et les avantages des technologies émergentes dans les sciences biologiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.24 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la décision de la neuvième Conférence des États parties d'établir un mécanisme ayant pour objet d'examiner et d'évaluer les innovations scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention et de fournir aux États parties des avis pertinents en la matière, ainsi qu'à la création d'un groupe de travail sur le renforcement de la Convention chargé de formuler des recommandations appropriées pour faciliter la mise en place de ce mécanisme, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.25 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.4).

Tableau 4.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Deux webinaires informels sur des sujets liés à la réunion d'experts des sciences et technologies et un webinaire consacré à l'examen des avancées scientifiques et technologiques sont organisés	Les États parties partagent les mêmes vues sur plusieurs aspects d'un mécanisme d'examen des innovations scientifiques et technologiques au regard de la Convention sur les armes biologiques Les Directives de sûreté biologique de Tianjin pour l'élaboration de codes de conduite à l'intention des scientifiques sont élaborées par des universitaires de Chine et des États-Unis d'Amérique, avec le soutien des Gouvernements chinois et américain, puis sont approuvées par l'Unité du partenariat interacadémique	La neuvième Conférence des États parties a décidé d'établir un mécanisme ayant pour objet d'examiner et d'évaluer les innovations scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention et de fournir aux États parties des avis pertinents en la matière	Les États parties partagent les mêmes vues sur certains aspects des risques et des avantages des innovations scientifiques et technologiques au regard de la Convention sur les armes biologiques	Le groupe de travail sur le renforcement de la Convention formule des recommandations relatives à la mise en place d'un mécanisme chargé d'examiner et d'évaluer les innovations scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention

Résultat 3 : intensification des délibérations et, à terme, des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement

Projet de plan-programme pour 2024

- 4.26 À sa première session extraordinaire sur le désarmement, l'Assemblée générale a reconnu que la Conférence du désarmement était l'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement (voir résolution 77/89). Dans le cadre du sous-programme, on a fourni une assistance systématique aux États membres de la Conférence, aux présidences de la Conférence et aux coordonnateurs et coordonnatrices des organes subsidiaires, ainsi que des conseils et un appui fonctionnel, aux fins notamment de l'élaboration de projets de documents, de notes d'information et de travaux de recherche. Les discussions de fond se sont multipliées et les réunions ont été plus fréquentes, notamment les réunions des organes subsidiaires, les réunions de coordination rassemblant les personnes assurant les six présidences de l'année en cours, la dernière présidence de l'année précédente et la première présidence de l'année suivante, et les réunions tenues par la présidence avec les coordonnateurs régionaux. Le nombre de demandes d'appui fonctionnel présentées par des États membres de la Conférence en lien avec les discussions et manifestations

thématiques et avec les organes subsidiaires (en 2018 et 2022) a également augmenté. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à assurer la continuité des travaux des six présidences de l'année au moyen de la fourniture d'un soutien dans divers domaines, tels que la recherche, ainsi que de la rédaction de documents officiels et de déclarations du (de la) Secrétaire général(e) de la Conférence et de la fourniture de conseils et d'un appui fonctionnel aux présidences successives. On a également piloté la création d'organes subsidiaires en 2018 et 2022 et organisé des manifestations sur des questions de fond sélectionnées à la demande des présidences successives.

Enseignements tirés et changements prévus

- 4.27 L'enseignement tiré est le suivant : le secrétariat de la Conférence pourrait renforcer ses capacités institutionnelles en matière de soutien afin de mieux répondre aux demandes des États membres de la Conférence. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on consacrerait plus de temps et de ressources au renforcement des capacités de recherche et de rédaction du personnel moins expérimenté, qui sera également amené à observer en situation de travail du personnel plus expérimenté. Le renforcement des capacités devrait également permettre aux États membres de bénéficier d'un soutien accru et continu en vue de l'organisation de débats thématiques, de la rédaction de documents et de la conduite de travaux de recherche, leur donner davantage de possibilités de tenir des réunions informelles, sur demande, et favoriser la coordination entre les États membres et les présidences successives de la Conférence du désarmement.
- 4.28 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.5).

**Tableau 4.5
Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le dialogue entre les États membres de la Conférence se poursuit malgré la pandémie de COVID-19	Une plus grande continuité dans les travaux des six présidences successives permet des débats thématiques coordonnés Les États membres proposent d'actualiser le règlement intérieur de façon à accorder une juste place à l'égalité entre les femmes et les hommes	La Conférence du désarmement adopte deux des cinq rapports des organes subsidiaires et un rapport de procédure de la Conférence à l'Assemblée générale	Les États membres bénéficient d'un soutien accru en vue de l'organisation de débats thématiques, de la rédaction de documents et de la conduite de travaux de recherche, et ont davantage de possibilités de tenir des réunions informelles à l'appui de la coordination entre les États membres et les présidences successives de la Conférence	Les États membres de la Conférence parviennent à un accord sur la voie à suivre, ce qui permet la tenue de débats sur d'éventuels domaines de convergence de convergence de conduite, des mesures de confiance et des phases de pré-négociation

Produits

- 4.29 On trouvera dans le tableau 4.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.6

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	187	479	176	259
1. Documents, procès-verbaux et rapports de la Conférence du désarmement	86	154	86	86
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	1	1	–	1
3. Documents du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	3	19	3	–
4. Documents de la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	32	38	32	32
5. Documents des réunions du Groupe de travail, des réunions des États parties et de la neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	–	216	–	80
6. Documents de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, des conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V et du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes	45	37	35	40
7. Documents de la Conférence d'examen et des Assemblées des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions	20	14	20	20
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	190	222	171	189
8. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	105	95	95
9. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	22	21	22	–
10. Réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	10	10	10	14
11. Réunions du Groupe de travail, réunions des États parties et neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	–	42	–	36
12. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	55	36	36	36
13. Réunions des États parties et Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions	8	8	8	8
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	190	222	171	189
14. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	105	95	95
15. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	22	21	22	–

Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
16. Réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	10	10	10	14
17. Réunions du Groupe de travail, réunions des États parties et neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	–	42	–	36
18. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	55	36	36	36
19. Réunions des États parties et Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions	8	8	8	8
Services de documentation pour les réunions (en milliers de pages)	10,6	12,8	10,6	10,6
20. Réunions dont les services de conférence sont assurés par le sous-programme	10,6	12,8	10,6	10,6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				
21. Projets relatifs à la Convention sur les armes biologiques	7	7	3	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	70	70	70	70
22. Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	70	70	70	70
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				
23. Document sur la présentation des mesures de confiance et sur l'application de la Convention sur les armes biologiques à l'échelle nationale	–	1	–	–
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : bases de données relatives aux rapports nationaux annuels sur le respect des dispositions, au Protocole V et au Protocole II modifié à la Convention sur certaines armes classiques, aux restes explosifs de guerre au titre du Protocole V à la Convention, à l'article 7 et au paragraphe 9 de l'article 8 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions ; système de déclaration électronique pour les mesures de confiance et base de données sur la coopération et l'assistance de la Convention sur les armes biologiques ; sites Web relatifs à la Conférence du désarmement, au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, y compris les pages Web sur les questions financières, les matières fissiles, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi qu'au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : séances d'information et documents d'information (aux formats papier et numérique) sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération à l'intention des missions permanentes et des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organisations de la société civile basées à Genève ; outils numériques aux fins de l'amélioration des rapports nationaux et du meilleur respect des dispositions (Convention sur les armes biologiques et Convention sur certaines armes classiques).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web sur les questions financières à l'appui des conventions dont le sous-programme assure le service ; outils numériques visant à améliorer les rapports nationaux et à renforcer le respect des dispositions.				

Sous-programme 2 Armes de destruction massive

Objectif

- 4.30 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le désarmement et la non-prolifération en ce qui concerne les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, sous tous leurs aspects, ainsi que leurs vecteurs.

Stratégie

- 4.31 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à faciliter et à appuyer les activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, et particulièrement des armes nucléaires et de leurs vecteurs ;
 - b) à favoriser la pleine application des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et à se mobiliser en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ;
 - c) à apporter un appui aux États Membres dans le cadre des négociations sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ;
 - d) à fournir un appui fonctionnel et technique aux responsables siégeant à la Première Commission et à la Commission du désarmement ;
 - e) à continuer de sensibiliser le grand public aux dangers que représentent les armes nucléaires, notamment en apportant un soutien fonctionnel et technique aux activités organisées dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et de la Journée internationale contre les essais nucléaires ;
 - f) à resserrer la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales compétentes, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans les domaines de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires par exemple, et à continuer d'élargir le champ des interactions, s'il y a lieu, avec la société civile, en particulier avec les institutions de recherche, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs ;
 - g) à continuer de coopérer étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour œuvrer à l'universalité et à l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ;
 - h) à contribuer à veiller à ce que les responsables de l'utilisation d'armes chimiques rendent des comptes, notamment en soutenant l'action menée à cet égard par l'OIAC, et à travailler avec les membres du Conseil de sécurité à la promotion de l'unité sur cette question. Il s'agira, dans le cadre du sous-programme, de continuer de présenter au Conseil de sécurité des exposés sur l'application de sa résolution [2118 \(2013\)](#) relative à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne ;
 - i) à continuer de renforcer la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques en organisant, avec les États Membres intéressés et les partenaires concernés, des activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des experts et des laboratoires d'analyse ;

- j) à faciliter les efforts déployés par les États Membres pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

4.32 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La confiance et la compréhension seront instaurées entre les États Membres afin que ceux-ci puissent convenir de mesures efficaces en vue de l'élimination totale des armes nucléaires et de la réduction des risques d'emploi de ces armes ;
- b) La norme interdisant l'utilisation d'armes chimiques sera consolidée ;
- c) La capacité des États Membres à faire respecter les normes internationales interdisant l'utilisation d'armes de destruction massive sera renforcée ;
- d) Les capacités de coordination des États Membres seront renforcées de sorte qu'ils puissent faire face aux situations dans lesquelles des armes biologiques sont utilisées.

Exécution du programme en 2022

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

4.33 Dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sur les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée au cours de sa dixième session extraordinaire (A/S-10/4), il est indiqué que, pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées. À cette fin, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'aboutissement des travaux des organes intergouvernementaux et des mécanismes responsables des différents aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. On s'est appuyé sur les travaux accomplis et les résultats obtenus précédemment, et notamment sur les groupes d'experts établis sous les auspices du Secrétaire général et les organes subsidiaires ou groupes de travail créés par la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et l'Assemblée générale.

4.34 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.7).

Tableau 4.7
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	Le rapport de fond du Secrétaire général sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/76/77) a été préparé, conformément à la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, et l'Assemblée a donné suite aux recommandations du Secrétaire général, notamment au sujet de la création d'un groupe de travail à composition non limitée	Deux sessions du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ont été organisées Le rapport de fond du Secrétaire général sur les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/77/80) a été préparé, conformément à la résolution 76/230 de l'Assemblée générale, et l'Assemblée a donné suite aux recommandations du Secrétaire général, notamment au sujet de la

2020 (résultat effectif)

2021 (résultat effectif)

2022 (résultat effectif)

création d'un groupe d'experts gouvernementaux

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.35 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire avancer le processus de création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, facilitant l'adoption de positions communes en vue de l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.36 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.8).

Tableau 4.8
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États Membres disposent de connaissances et d'une expertise plus poussées, qui ont contribué à l'objectif consistant à élaborer un traité juridiquement contraignant	Les décisions issues de la première session de la Conférence ont été mises en œuvre Les décisions issues de la deuxième session de la Conférence portent notamment sur la création d'un comité de travail chargé d'entreprendre des travaux de fond entre les sessions annuelles de la Conférence	La Conférence a poursuivi les discussions de fond et décidé de mener des discussions plus approfondies sur deux des principaux sujets sur lesquels se penche le comité de travail : a) le glossaire terminologique ; b) les principes généraux et obligations d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient	La Conférence continue de trouver progressivement des domaines de convergence, facilitant l'adoption de positions communes en vue de l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant	La Conférence continue de mener des délibérations de fond, notamment dans le cadre des réunions de son comité de travail intersessions, pour faciliter la préparation de sa prochaine session et l'adoption de positions communes en vue de l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant

Résultat 2 : renforcement de la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.37 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, tous les experts nouvellement nommés entrant en

fonctions en ayant une meilleure compréhension du Mécanisme, et le nombre d’experts nommés pour être inscrits dans le fichier ayant augmenté, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

- 4.38 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.9).

Tableau 4.9
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
La capacité opérationnelle du Mécanisme a été renforcée dans la mesure où les experts qualifiés, les consultants et les personnes référentes des laboratoires sont plus au fait de leurs missions et savent mieux les planifier	Les experts qualifiés et les personnes référentes des laboratoires connaissent mieux le Mécanisme et les missions stratégiques prévues Les experts qualifiés ont accès à de meilleures formations	Tous les experts nouvellement nommés entrent en fonctions en ayant une meilleure compréhension du Mécanisme Le nombre d’experts nommés pour être inscrits dans le fichier a augmenté	Tous les experts nouvellement nommés entrent en fonctions en ayant une meilleure compréhension du Mécanisme Les experts qualifiés et les personnes référentes des laboratoires renforcent leurs compétences dans des domaines répertoriés dans le catalogue de formation du Mécanisme	Tous les experts nouvellement nommés entrent en fonctions en ayant une meilleure compréhension du Mécanisme Le nombre d’experts ayant reçu une formation spécialisée en rapport avec le Mécanisme augmente, et la représentation géographique et les compétences des experts inscrits dans le fichier sont plus vastes

Résultat 3 : renforcement du régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaires

Projet de plan-programme pour 2024

- 4.39 L’élimination des armes nucléaires est la priorité absolue des États Membres en matière de désarmement, et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le traité multilatéral relatif au désarmement et à la non-prolifération nucléaires le plus largement soutenu. Il entrera en 2023 dans un nouveau cycle d’examen (voir [NPT/CONF.2020/DEC.2](#)), ce qui représentera l’occasion de renforcer sa mise en œuvre, y compris les engagements qui ont été pris aux termes du texte, à un moment où le risque nucléaire est accru. Dans le cadre du sous-programme, on appuiera les travaux de la onzième Conférence des Parties chargée d’examiner le Traité et de son comité préparatoire, conformément à la résolution 77/66 de l’Assemblée générale, notamment par l’administration des réunions et la fourniture d’une expertise technique et de fond. À l’issue des précédentes conférences d’examen du Traité, les États parties ont adopté des engagements tournés vers l’avenir visant à renforcer l’application du Traité.

Enseignements tirés et changements prévus

- 4.40 L’enseignement tiré est le suivant : malgré ses succès passés, le processus d’examen du Traité peut être renforcé de sorte à faciliter encore l’obtention de résultats positifs. Ce fait a également été reconnu par les États parties dans leur décision de créer un groupe de travail sur le renforcement du processus d’examen (voir [NPT/CONF.2020/DEC.2](#)). Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on aidera les États parties à mettre en place le groupe de travail et à élaborer

des recommandations susceptibles de renforcer le processus d'examen afin de faciliter l'obtention de résultats qui amélioreront l'application du Traité.

4.41 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.10).

Tableau 4.10
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Élargissement de la portée des consultations et des webinaires, qui ont permis de favoriser le dialogue et la réflexion novatrice dans la période précédant la Conférence d'examen reportée	Renforcement du dialogue entre les États Membres au sujet de la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2020, qui a été repoussée de deux ans en raison de la pandémie de COVID-19, s'est tenue Les États parties ont créé un groupe de travail chargé de renforcer le processus d'examen du Traité	La première réunion du comité préparatoire de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2026, a lieu Le groupe de travail chargé de renforcer le processus d'examen du Traité élabore des recommandations qui font l'objet d'un consensus	La deuxième réunion du comité préparatoire de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2026, a lieu

Produits

4.42 On trouvera dans le tableau 4.11 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.11
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	241	252	160	136
1. Rapports et notes du Secrétaire général sur les armes nucléaires et chimiques destinés à l'Assemblée générale	9	10	9	10
2. Rapports et documents destinés à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	71	115	–	–
3. Rapports et documents destinés à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	20	13	20	16

Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
4. Rapports et documents destinés au comité préparatoire de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	70	0	70	80
5. Rapport destiné à la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	1	0	–	–
6. Rapports et documents destinés à la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	29	86	–	–
7. Rapports et documents destinés au groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable	41	28	31	–
8. Rapports et documents destinés au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	–	–	30	30
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	118	163	122	108
9. Séances de la Première Commission	25	25	25	25
10. Séances de la Commission du désarmement	15	15	15	15
11. Consultations et réunions d'avant-session de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	–	63	–	–
12. Séances plénières de la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	2	2	2	2
13. Réunions plénières de haut niveau consacrées à la célébration et à la promotion de la Journée internationale contre les essais nucléaires	2	1	2	2
14. Séances de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son bureau	–	–	2	–
15. Réunions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	10	10	6	10
16. Consultations et réunions d'avant-session de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	10	23	–	–
17. Quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	–	–	–	–
18. Consultations et réunions d'avant-session du comité préparatoire de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	30	–	30	30
19. Réunions du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable	24	24	20	–
20. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	–	–	20	24
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	35	35	30	35
21. Séances d'information intersessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	6	3	6	3
22. Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques : cours de formation aux enquêtes concernant les armes chimiques et mise à jour du fichier d'experts	29	31	24	32

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

23. Séance d'information à l'échelle régionale organisée dans la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

– 1 –

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : formulation de conseils impartiaux sur des questions techniques, de fond et de procédure à l'intention des États Membres ; consultations avec la société civile, notamment sur la participation de celle-ci aux conférences relatives aux traités ; consultations avec le milieu universitaire et les institutions techniques spécialisées ; liaison avec les organisations intergouvernementales concernées (par exemple, l'OIAC, l'AIEA et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) ; coordination interservices, notamment dans le cadre de la vice-présidence du Groupe de travail sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : fiches d'information sur le désarmement en ce qui concerne les armes de destruction massive et les traités connexes ; manifestations parallèles organisées dans le cadre de conférences pertinentes des Nations Unies et de conférences ad hoc ; bulletin d'information du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques ; campagnes d'information et de sensibilisation menées auprès du grand public et des étudiants dans le cadre de manifestations organisées dans le cadre du sous-programme et par les États Membres, la société civile, le milieu universitaire et d'autres parties prenantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour du site Web et des plateformes de médias sociaux du Bureau des affaires de désarmement en ce qui concerne les questions relatives aux armes de destruction massive.

Sous-programme 3 Armes classiques

Objectif

- 4.43 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la réglementation et la limitation des armes classiques, compte étant tenu du besoin légitime qu'ont les États de se défendre.

Stratégie

- 4.44 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à fournir un appui de fond, y compris des activités préparatoires pour les processus intergouvernementaux, aux instances suivantes :
 - i) la Première Commission de l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ;
 - ii) la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ;
 - b) à poursuivre l'élaboration, la mise à jour, la révision et la diffusion, le cas échéant, des éléments suivants :
 - i) les Directives techniques internationales sur les munitions dans le cadre du programme SaferGuard ;
 - ii) la base de données sur les dépenses militaires ;
 - iii) le Registre des armes classiques ;
 - iv) le Recueil de modules sur le contrôle des armes légères ;
 - v) le répertoire des mesures de confiance dans le domaine militaire ;

- vi) la base de données sur les rapports nationaux du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ;
- c) à aider les États à appliquer les textes issus des septième et huitième Réunions biennales des États, tenues en 2021 et 2022, respectivement, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme permanent de bourses de formation spécialisées concernant les armes légères et de petit calibre, conformément à la résolution 77/71 de l'Assemblée générale ;
- d) à mettre en œuvre et à suivre les recommandations pertinentes du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques, créé en vertu de la résolution 76/233 de l'Assemblée générale, qui devrait avoir achevé ses travaux en 2023 ;
- e) à fournir un appui au renforcement des capacités des États qui en font la demande afin de collecter et de consolider les données pour suivre les résultats obtenus au regard de l'indicateur 16.4.2 des objectifs de développement durable ;
- f) En partenariat avec les entités du système des Nations Unies :
 - i) à promouvoir une gestion sûre et sécurisée des armes et des munitions dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et dans le cadre des opérations de paix ;
 - ii) conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à appuyer l'intégration des questions relatives aux armes de petit calibre dans les activités de développement menées par le système des Nations Unies dans les pays ;
- g) à appuyer, à mettre en œuvre et à faciliter les projets qui visent à renforcer la capacité des institutions nationales en matière de contrôle des armes classiques et des munitions, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, du fonds appelé « Entité "Sauver des vies" », de l'Équipe consultative pour les questions de gestion des munitions et du programme SaferGuard, et à appuyer l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2030 » de l'Union africaine ;
- h) à mettre en œuvre, le cas échéant, les recommandations pertinentes que le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques a formulées en 2022 et à entreprendre les préparatifs des réunions du Groupe qui se tiendront en 2024 et 2025 ;
- i) à gérer les instruments de transparence sur les dépenses militaires et le Registre des armes classiques et à appuyer les États pour qu'ils y participent davantage ;
- j) à soutenir les initiatives et les efforts visant à encourager les mesures de confiance dans le domaine militaire aux niveaux sous-régional et régional.

4.45 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les États prennent part aux préparatifs et aux conférences d'examen du Programme d'action relatif aux armes légères et sont à même de tenir les engagements pris à l'issue des conférences ;
- b) La législation, les politiques et les réglementations relatives aux armes légères et de petit calibre et aux munitions classiques sont renforcées aux niveaux national, régional et sous-régional ;
- c) L'efficacité des cadres d'assistance internationale existants est renforcée grâce à la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage) ;
- d) Les questions relatives au contrôle des armes légères et de petit calibre sont mieux intégrées dans les cadres et processus de développement ;

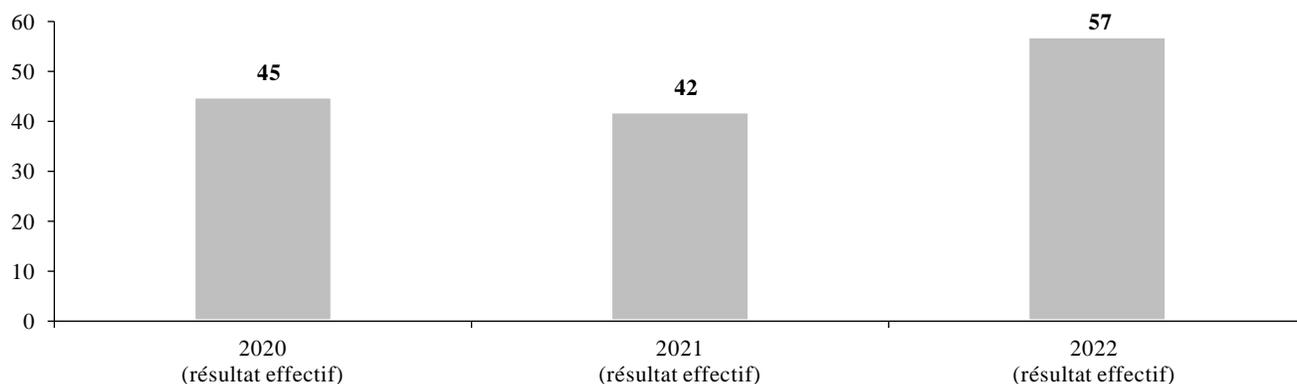
- e) La violence armée et le risque de conflit armé entre les États sont réduits grâce à l'atténuation de l'effet déstabilisateur de la multiplication des transferts d'armes et de munitions et de l'accumulation d'armes et de munitions, et grâce à la promotion de mesures de confiance entre les États ;
- f) La participation des États à l'élaboration du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires et du Registre des armes classiques reste utile et est renforcée.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de la participation des États Membres au Registre des armes classiques

- 4.46 Dans le cadre du sous-programme, on a appuyé la participation des États Membres à la présentation de rapports au titre du Registre des armes classiques par l'intermédiaire d'activités de sensibilisation et d'information, ainsi qu'en marge de diverses réunions intergouvernementales. Les discussions menées avec le secrétariat du Traité sur le commerce des armes sur le partage d'informations et avec les États sur le renforcement de leur participation au Registre ont abouti à un accord entre les États parties au Traité pour communiquer des informations simultanément, sur une base volontaire, par l'intermédiaire des systèmes de communication d'informations du Registre et du Traité. Dans le cadre du sous-programme, on a également fourni un appui fonctionnel au Groupe d'experts gouvernementaux de 2022 sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter. Les experts ont formulé des recommandations visant à augmenter le nombre d'informations communiquées, notamment par l'intermédiaire de l'option de communication simultanée susmentionnée. Le Bureau des affaires de désarmement œuvre actuellement à l'application des recommandations avec l'aide du « groupe d'amis informel » du Registre, un mécanisme établi par le Groupe d'experts gouvernementaux de 2022 pour appuyer les activités de sensibilisation et de communication menées dans le cadre du sous-programme.
- 4.47 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.I).

Figure 4.I
Mesure des résultats : nombre de rapports présentés par les États Membres au titre du Registre des armes classiques



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : faire taire les armes d'ici 2030 par la célébration du Mois de l'amnistie en Afrique : réduire les flux d'armes et de munitions illicites par la mobilisation des civils pour une remise volontaire généralisée des armes et munitions

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.48 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué aux efforts déployés par les États Membres pour prévenir le détournement d'armes illicites et réduire les flux d'armes illicites, grâce au renforcement du contrôle des armes de petit calibre et des munitions par les commissions et les services nationaux qui en sont responsables dans six États Membres, ainsi qu'à la conduite de campagnes de remise volontaire d'armes, de munitions et d'explosifs et à leur destruction, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.49 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.12).

Tableau 4.12

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Conduite par les commissions et les services nationaux responsables du contrôle des armes de petit calibre, l'Union africaine et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes de campagnes nationales de remise volontaire d'armes, y compris des activités de renforcement des capacités en matière de police de proximité, d'entreposage sécurisé et de destruction, dans 7 États Membres	Les commissions et les services nationaux compétents ont renforcé le contrôle des armes de petit calibre et des munitions dans 6 États Membres Trois États supplémentaires ont mené des campagnes de remise volontaire d'armes et de destruction des armes collectées	Les commissions et les services nationaux compétents ont renforcé le contrôle des armes de petit calibre et des munitions dans 6 États Membres Trois États supplémentaires ont mené des campagnes de remise volontaire et ont détruit 262 815 armes, munitions et explosifs	Les commissions et les services nationaux responsables du contrôle des armes de petit calibre sont mieux à même de mener des campagnes nationales de remise volontaire d'armes, y compris grâce à des activités de renforcement des capacités en matière de police de proximité, d'entreposage sécurisé et de destruction	Les commissions et les services nationaux responsables du contrôle des armes de petit calibre mènent des activités de suivi du projet du Mois de l'amnistie en Afrique afin de renforcer leurs capacités à prévenir le détournement d'armes illicites et à réduire les flux d'armes illicites, notamment par des campagnes de sensibilisation régulières et des campagnes nationales de remise volontaire d'armes

Résultat 2 : amélioration de la gestion des risques de sûreté et de sécurité liés aux munitions classiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.50 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que le groupe de travail à composition non limitée sur les munitions tiende une série de consultations, une session d'organisation et deux sessions de fond sur la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.51 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.13).

Tableau 4.13
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Première session du Groupe d'experts gouvernementaux tenue en janvier. Deuxième et troisième sessions du Groupe d'experts reportées à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Le Groupe d'experts a tenu des consultations virtuelles	Deuxième et troisième sessions du Groupe d'experts tenues selon des modalités hybrides. Le Groupe d'experts a adopté son rapport final (A/76/324) par consensus. Sur la base des recommandations du Groupe d'experts, l'Assemblée générale a créé un groupe de travail à composition non limitée (voir la résolution 76/233)	Le groupe de travail à composition non limitée a tenu une série de consultations, une session d'organisation et deux sessions de fond sur la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie	Le groupe de travail à composition non limitée tient ses troisième et quatrième sessions de fond et présente un rapport sur ses travaux à l'Assemblée générale lors de sa soixante-dix-huitième session	Lancement d'un processus de suivi fondé sur les orientations de l'Assemblée générale relatives à un cadre mondial pour la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie

Résultat 3 : renforcement de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites

Projet de plan-programme pour 2024

- 4.52 Le Programme d'action relatif aux armes légères (voir A/CONF.192/15) et l'Instrument international de traçage (voir A/60/88, annexe, A/60/88/Corr.1 et A/60/88/Corr.2, et la décision 60/519) sous-tendent le cadre normatif mondial sur les armes légères et de petit calibre illicites. Dans le cadre du Programme d'action, les États ont accepté d'améliorer, entre autres, leur législation nationale sur les armes de petit calibre, les contrôles des importations et des exportations, la gestion des stocks d'armes et la coopération en matière de traçage des armes. Dans le cadre du sous-programme, on aide les États à mettre en œuvre le Programme d'action, à présenter des rapports nationaux et à faciliter la coopération et l'assistance, notamment en organisant des webinaires ad hoc, des ateliers et des formations aux niveaux national et régional. On facilite également les réunions biennales des États et les conférences d'examen.

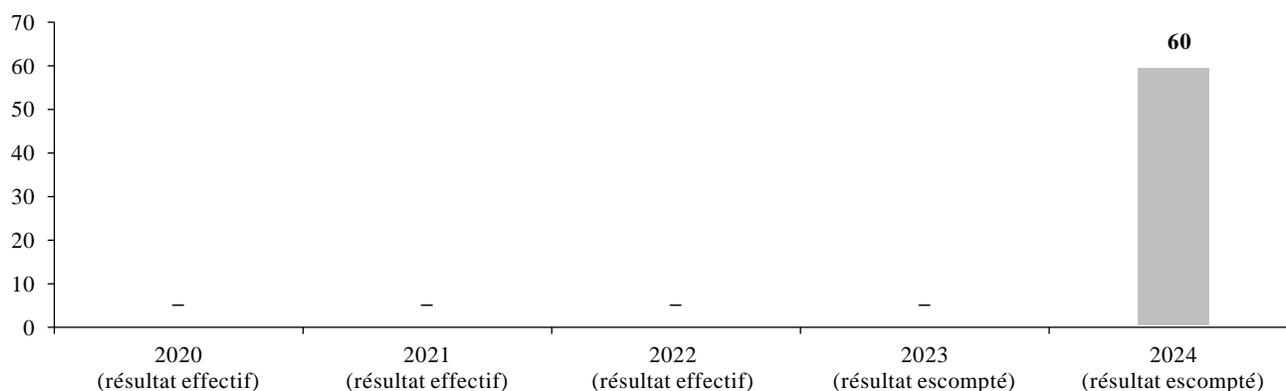
Enseignements tirés et changements prévus

- 4.53 L'enseignement tiré est le suivant : il existe une demande pour l'élaboration d'un programme de formation structuré permettant de renforcer les capacités nationales en vue de la poursuite d'activités clés. Compte tenu de cet enseignement, et conformément à la résolution 77/71 de l'Assemblée générale, dans le cadre du sous-programme, on établira un programme permanent de bourses de formation spécialisées sur les armes légères et de petit calibre et on élaborera des supports de formation technique ainsi qu'un ensemble de cours en ligne. On organisera également dans quatre régions une formation en présentiel d'une durée de quatre semaines, à laquelle participeront 15 boursiers par région et qui sera précédée d'un cours préparatoire en ligne que chacun pourra suivre à son rythme.
- 4.54 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.II).

Figure 4.II

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires recevant une formation spécialisée sur les armes légères et de petit calibre en vue de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international de traçage

(Nombre de boursiers)



Produits

- 4.55 On trouvera dans le tableau 4.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.14

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	14	13	7	6
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les armes classiques, les transferts d'armes, les dépenses militaires, les armes légères et de petit calibre, le désarmement et le développement	7	6	5	6
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre	—	—	1	—

Chapitre 4 Désarmement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
3. Rapports et autres documents concernant le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (septième et huitième Réunions biennales des États)	6	6	–	–
4. Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	1	1	–	–
5. Rapport du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	69	102	39	71
6. Séances de la Première Commission	25	32	25	25
7. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	30	30	–	10
8. Séances de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	10	10	–	–
9. Consultations entre les États Membres à la suite de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères	4	8	–	–
10. Réunions de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	–	–	–	20
11. Réunions du comité préparatoire de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	–	–	–	10
12. Consultations entre les États Membres à la suite de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères	–	–	4	6
13. Réunions du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques	–	22	10	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
14. Projets sur la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	8	5	90
15. Cours de formation et tests d'aptitudes sur les Directives techniques internationales sur les munitions	4	8	5	10
16. Programme de bourses sur le Programme d'action sur les armes légères	–	–	–	80
C. Activités de fond				

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : une réunion d'information à l'intention des représentantes et représentants sur les instruments de transparence des Nations Unies (Registre des armes classiques et Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires) et une réunion d'information à l'intention du comité préparatoire de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action relatif aux armes légères ; trois réunions d'information et consultations régionales sur le nouveau cadre mondial sur les munitions classiques afin d'appuyer l'élaboration d'engagements régionaux et sous-régionaux ;

une réunion du comité d'examen technique du programme SaferGuard, ainsi que deux réunions d'information sur les armes de destruction massive à l'intention des délégations.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : systèmes de communication d'informations en ligne concernant le commerce officiel des armes à l'échelle mondiale, les dépenses militaires, les mesures de confiance dans le domaine militaire et l'application du Programme d'action sur les armes légères, qui peuvent être utilisés à titre volontaire par les États Membres ; programme SaferGuard relatif aux munitions.

Sous-programme 4 Information et sensibilisation

Objectif

- 4.56 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire mieux comprendre et connaître aux États Membres et au public les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, y compris par un travail de sensibilisation.

Stratégie

- 4.57 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à mener des activités de sensibilisation et de partage d'informations, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires et parties prenantes et sous la forme de tables rondes, de manifestations publiques, d'expositions, de points presse, de sorties de livres et de projections de films, entre autres ;
 - b) à produire des publications et à mettre en œuvre une stratégie globale de communication. Les actions de sensibilisation refléteront et encourageront la diversité en associant et en ciblant un public d'âges, de genres, de handicaps, d'origines géographiques et de points de vue différents ;
 - c) à soutenir la participation de la société civile aux forums intergouvernementaux en facilitant les modalités d'accès, en organisant des réunions consultatives et en prévoyant que des représentantes et représentants de la société civile invités fassent des présentations ;
 - d) à appliquer les recommandations formulées dans l'étude menée en 2002 par l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, en travaillant en collaboration avec les États Membres et les autres partenaires pour produire et diffuser du matériel pédagogique, élaborer des modules en ligne portant sur des sujets de fond et organiser des activités et des concours à visée pédagogique sur le thème de la paix et du désarmement, et en s'attachant particulièrement à sensibiliser les jeunes, notamment les jeunes femmes et les personnes qui habituellement n'interviennent pas, à la défense et à la promotion des efforts de désarmement ;
 - e) à continuer d'apporter un soutien au groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), conformément à la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale ;
 - f) à veiller à ce que des mesures soient prises spécifiquement pour que tous les jeunes, sans exclusive, puissent apporter une véritable contribution dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et aient les moyens de le faire, notamment par une bonne utilisation de la plateforme numérique #Youth4Disarmament créée à cet effet, ainsi que par des subventions symboliques et des bourses financées au moyen de contributions volontaires.

- 4.58 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Susciter un plus grand intérêt envers les efforts multilatéraux de désarmement et mobiliser davantage de soutien en la matière, obtenir une participation plus marquée du grand public et des autres parties prenantes dans ce domaine et mettre à disposition des États Membres, en temps opportun, des informations claires et impartiales ;
 - b) Mieux sensibiliser les parties prenantes, notamment les fonctionnaires, les représentantes et représentants de la société civile et le grand public ;
 - c) Faire avancer l'élaboration d'interprétations communes dans les discussions multilatérales menées par les États au sujet de la sécurité des technologies numériques dans le contexte de la sécurité internationale et améliorer la compréhension et la connaissance du sujet parmi les États et les acteurs non gouvernementaux.

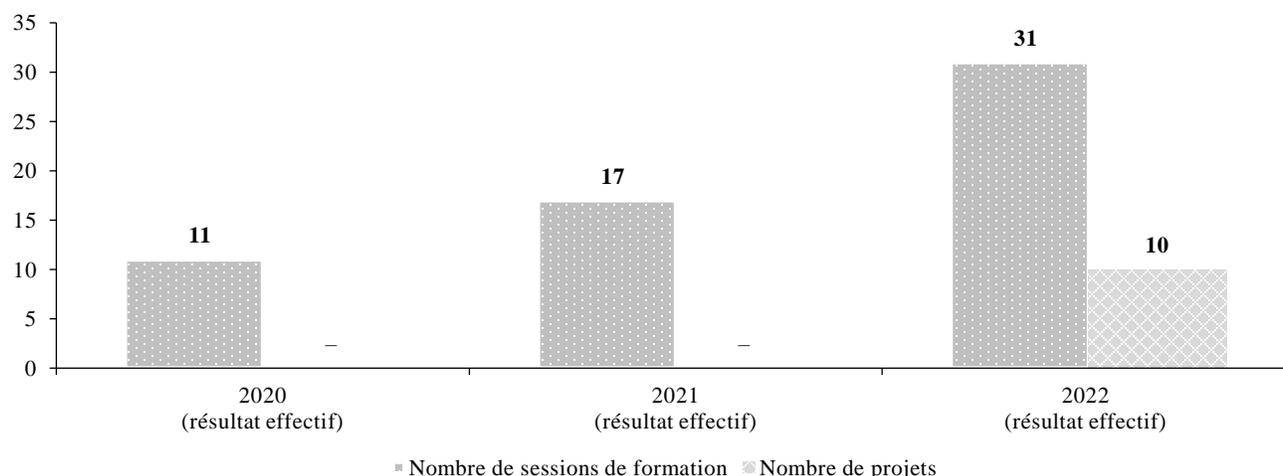
Exécution du programme en 2022

Les Jeunes Champions du désarmement et de la non-prolifération : une approche synergique de la jeunesse, du leadership, du désarmement et de l'éducation

- 4.59 En 2019, dans le cadre du sous-programme, a été lancée l'initiative de sensibilisation Les jeunes pour le désarmement (#Youth4Disarmament) afin de mobiliser les jeunes, de les sensibiliser et de leur donner des moyens d'action, le but étant de faire en sorte que tous les jeunes, sans exclusive, puissent apporter une véritable contribution au domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il a été reconnu que les jeunes jouaient un rôle important dans l'instauration de changements, et les personnes âgées de 18 à 24 ans à travers le monde ont été invitées, dans le cadre du sous-programme, à se porter candidates à un programme d'apprentissage novateur visant à leur donner les moyens d'œuvrer en faveur du désarmement au sein de leur communauté. Un groupe de 10 Jeunes Champions originaires de différentes régions ont été sélectionnés parmi 6 515 candidats issus de 157 pays.
- 4.60 En raison de la pandémie de COVID-19, le volet « voyages » du programme pour 2020 a été reporté jusqu'à ce qu'il soit jugé sûr de voyager, et le contenu du programme a été adapté en conséquence. Un programme de formation de six mois a ainsi été transformé en un programme complet de deux ans (2020-2022) incluant diverses opportunités et des programmes de renforcement des capacités, notamment des webinaires, des cours en ligne à suivre à son propre rythme et des possibilités pour les Jeunes Champions de faire des déclarations afin de les aider à œuvrer auprès de leur communauté sur des questions liées au désarmement et à la non-prolifération. Les Jeunes Champions ont élaboré des projets visant à mieux faire comprendre les questions de désarmement et de non-prolifération, notamment des guides pédagogiques et des documents de recherche destinés à sensibiliser les jeunes générations à l'importance du désarmement, y compris un livre illustré pour enfants et un atelier d'art et d'artisanat au cours duquel il a été possible de fabriquer des symboles de paix. Plusieurs Jeunes Champions ont également organisé des échanges entre pairs avec des jeunes sur des sujets spécifiques liés au désarmement.
- 4.61 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.III).

Figure 4.III

Mesure des résultats : les Jeunes Champions dialoguent avec les jeunes, les éduquent et leur donnent les moyens de contribuer véritablement aux efforts de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : amélioration de l'accès aux informations et aux données ayant trait aux réunions ainsi que de leur exploitabilité, au bénéfice des États Membres

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.62 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au développement continu des principales composantes du portail de données du Bureau des affaires de désarmement, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'accès des États Membres au portail de données et la modernisation des bases de données existantes en vue d'améliorer l'exploitabilité des données utiles à l'élaboration de politiques. L'objectif n'a pas été atteint en raison d'une redéfinition des priorités concernant l'élaboration de la structure du portail de données en vue d'appuyer la mise en service des applications du portail, prévue pour 2023.
- 4.63 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.15).

Tableau 4.15

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États Membres ont un meilleur accès aux informations relatives aux réunions	Les États Membres ont un meilleur accès à tous les documents publics ayant trait aux réunions de l'ONU consacrées au désarmement sur la plateforme de documentation du Bureau	Les principales composantes logicielles du portail de données ont été achevées	Les États Membres ont accès à davantage de bases de données disponibles sur le portail de données du Bureau	Les États Membres ont accès à davantage de bases de données disponibles sur le portail de données du Bureau

Résultat 2 : progrès de l’informatique et des télécommunications et sécurité internationale, et promotion du comportement responsable des États dans l’utilisation du numérique

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.64 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l’adoption par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), par consensus, d’un rapport d’activité annuel, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 4.65 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.16).

Tableau 4.16
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Adoption par les États Membres des rapports finaux consensuels des organes précédents des Nations Unies (A/75/816 ; A/76/135)	Adoption par consensus par le groupe de travail à composition non limitée d’un rapport d’activité annuel	Adoption par consensus par le groupe de travail à composition non limitée d’un rapport d’activité annuel	Adoption par consensus par le groupe de travail à composition non limitée d’un rapport d’activité annuel

Résultat 3 : *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* – engagement renforcé et portée accrue des questions d’actualité et des tendances en matière de désarmement multilatéral, de non-prolifération et de maîtrise des armements

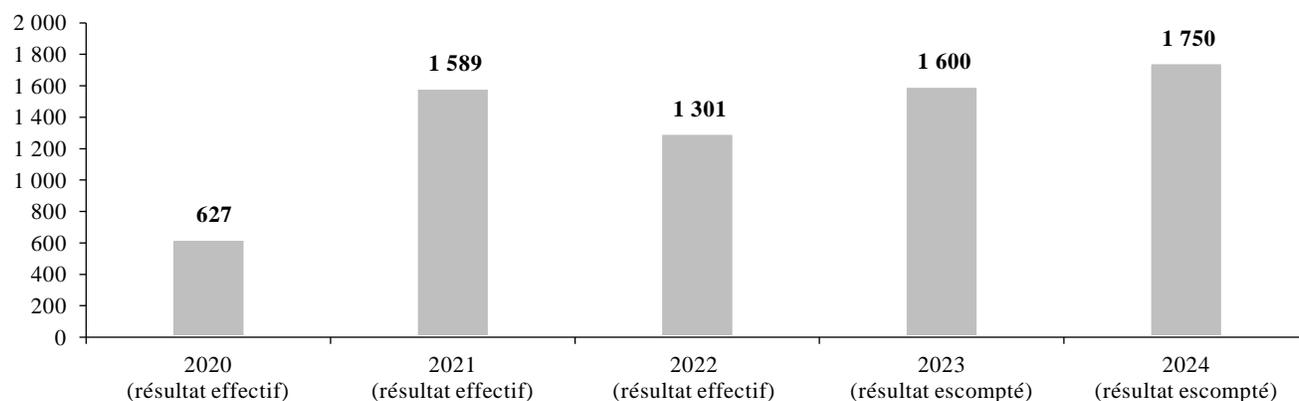
Projet de plan-programme pour 2024

- 4.66 En 2020, dans le cadre du sous-programme, a été lancé un site Web consacré à l’*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, facile à utiliser, permettant aux lecteurs de se faire facilement une idée des principales évolutions et tendances en matière de désarmement multilatéral, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Le site Web a été complété par un ensemble de graphiques et de tableaux explicatifs.

Enseignements tirés et changements prévus

- 4.67 L’enseignement tiré est le suivant : à la suite d’une enquête en ligne réalisée en 2022 pour déterminer comment améliorer encore l’*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* de sorte à ce qu’il reste adapté à son objectif, à ce qu’il réponde à l’évolution des besoins de ses utilisateurs et à ce qu’il ait une plus grande portée, on a conclu que des améliorations supplémentaires s’imposaient. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on mettra à jour la présentation et le style de l’*Annuaire*, en vue d’améliorer son accessibilité et son utilité pour répondre aux besoins d’un plus grand nombre de parties prenantes et de contribuer à améliorer l’information sur les questions d’actualité que sont la limitation des armements, le désarmement et la sécurité. Des efforts seront également déployés pour optimiser les synergies entre l’*Annuaire* et les nouveaux outils en ligne qui sont en cours de développement dans le cadre du programme, notamment une base de données des traités remaniée et une nouvelle base de données des résolutions.
- 4.68 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.IV).

Figure 4.IV

Mesure des résultats : nombre de visiteurs uniques sur le site Web de l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement (résultat annuel)**Produits**

4.69 On trouvera dans le tableau 4.17 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.17

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	17	17	18	17
1. Rapports du Secrétaire général, transmettant les vues des États Membres à l'Assemblée générale sur : les normes environnementales dans le contexte du désarmement et de la maîtrise des armements ; la promotion du multilatéralisme ; l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ; le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ; le rôle de la science et de la technique ; les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace	6	6	6	6
2. Rapports du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (y compris la documentation d'avant-session, de session et d'après-session)	10	10	10	10
3. Rapport du Secrétaire général sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération	–	–	1	–
4. Rapport d'activité du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	29	32	42
Réunions ou séances :				
5. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	12	9	12	12
6. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	20	20	20	30

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	1	1
7. Formation des enseignants en matière de désarmement et de non-prolifération	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	8	11	8	8
8. Publications sur le désarmement, y compris l' <i>Annuaire des Nations Unies sur le désarmement</i> , études thématiques et autres publications périodiques ou non périodiques	8	11	8	8
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données concernant l'état des accords sur le désarmement et la réglementation des armements, bibliothèque de références sur le désarmement et bibliothèque de documents électroniques.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants, brochures, kits publicitaires, guides, affiches, fiches d'information sur le désarmement ; activités relatives au désarmement menées par le Messenger de la paix, y compris les messages d'intérêt public ; colloques, ateliers, concours de jeunes et groupes de discussion sur les questions de désarmement, en particulier l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération ; séances d'information sur le désarmement destinées aux visiteurs ou à des groupes extérieurs ; sensibilisation en matière de désarmement et de non-prolifération et formation du personnel enseignant et des jeunes ; ressources audiovisuelles, y compris des films, des manifestations et des expositions sur le désarmement et la non-prolifération.				
Relations extérieures et relations avec les médias : articles d'opinion publiés dans des revues internationales, nationales et thématiques.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Bureau des affaires de désarmement, site Web sur l'éducation au désarmement et site Web « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » ; version en ligne du bulletin d'information du Bureau des affaires de désarmement ; plateforme en ligne de l'initiative Les jeunes pour le désarmement, site Web « Meetings Place » du Bureau des affaires de désarmement et site Web de l' <i>Annuaire des Nations Unies sur le désarmement</i> .				

Sous-programme 5 Désarmement régional

Objectif

- 4.70 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les initiatives et les efforts régionaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ainsi que la bonne application des traités et autres instruments mondiaux et régionaux existant en la matière, et de renforcer les partenariats avec les organisations régionales.

Stratégie

- 4.71 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à dispenser des formations techniques et juridiques, à organiser des activités de renforcement des capacités et à encourager l'application par les États Membres des traités et des normes et directives internationales pertinents, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur les armes biologiques, les résolutions [1325 \(2000\)](#), [1540 \(2004\)](#), [1673 \(2006\)](#), [1810 \(2008\)](#), [1977 \(2011\)](#), [2055 \(2012\)](#), [2325 \(2016\)](#), [2370 \(2017\)](#), [2572 \(2021\)](#), [2622 \(2022\)](#) et [2663 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions [77/55](#), [77/83](#), [77/84](#) et [77/85](#) de l'Assemblée générale ;

- b) à coopérer sur des questions relevant du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements avec diverses organisations, notamment des organisations régionales et sous-régionales et des organisations de la société civile, telles que l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation des États américains, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Forum des îles du Pacifique, en faisant fond sur les synergies existantes et en évitant les doubles emplois avec l'action que mènent déjà ces organisations.

4.72 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Plus grande adhésion aux instruments de désarmement et renforcement du contrôle des armes légères et de petit calibre et des munitions, ce qui permettra de réduire le commerce illicite et la circulation de ce type d'armes et, partant, de renforcer la paix et la sécurité régionales ;
- b) Renforcement des mesures de confiance entre les États Membres ;
- c) Renforcement des partenariats noués avec des organisations régionales et sous-régionales.

Exécution du programme en 2022

Donner aux femmes les moyens de participer à l'élaboration et à l'exécution d'activités de contrôle des armes de petit calibre

- 4.73 Conformément aux résolutions [65/69](#), [73/46](#), [75/48](#) et [77/55](#) de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États qui en ont fait la demande à promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, y compris pour ce qui est de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.
- 4.74 En 2022, dans le cadre du sous-programme, on a organisé ou coorganisé des activités, notamment des ateliers et des séminaires sur les questions de genre dans la région de l'Asie et du Pacifique, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et la région de l'Afrique. Parmi ces activités de renforcement des capacités, on peut citer : un projet sur les armes de petit calibre qui visait à améliorer l'efficacité du contrôle de ces armes par la promotion d'un cadre tenant compte des questions de genre et à promouvoir la participation égale et véritable des femmes dans tous les processus de prise de décision en matière de maîtrise des armements ; des programmes de formation dans les pays sur la prise en compte systématique du genre dans les politiques nationales ; une formation spécialisée sur les enquêtes relatives aux armes à feu afin de promouvoir l'intégration des questions de genre ; une série de webinaires sur la prévention de la violence armée à l'égard des femmes.
- 4.75 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.18).

Tableau 4.18
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	–	Nomination de responsables de la coordination des questions d'égalité femmes-hommes au sein des mécanismes nationaux de coordination sur les armes de petit calibre dans plusieurs pays

Résultats escomptés pour 2024

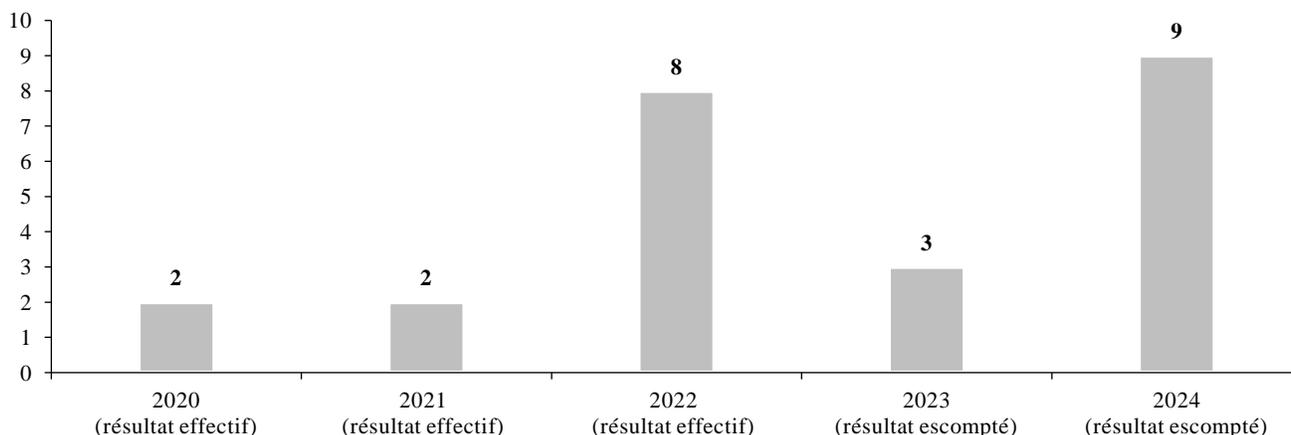
Résultat 1 : renforcement des initiatives de désarmement régional dans le cadre de partenariats d'importance avec des organisations régionales et sous-régionales

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.76 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à impliquer huit organisations régionales et sous-régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.77 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.V).

Figure 4.V

Mesure des résultats : nombre d'organisations régionales et sous-régionales participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets (résultat annuel)



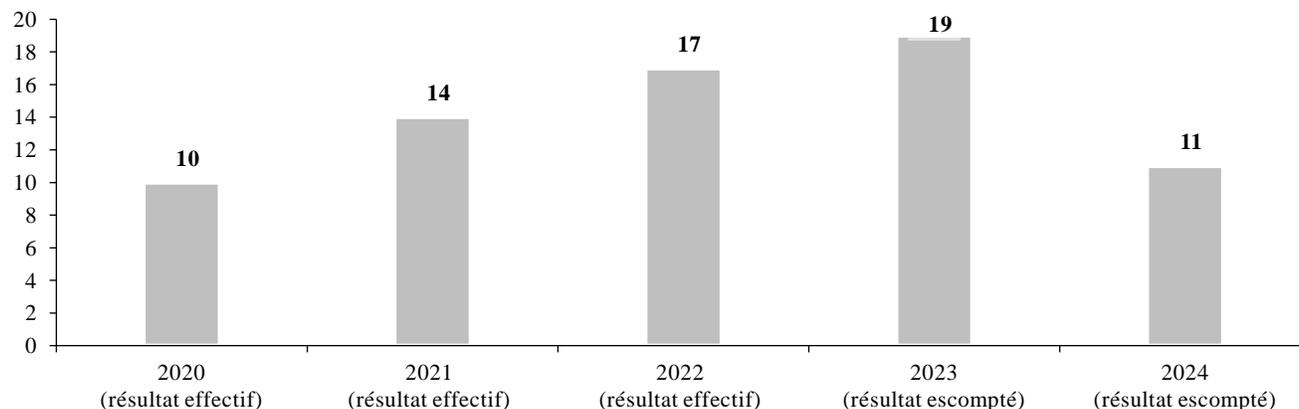
Résultat 2 : renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 4.78 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à aider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) à promouvoir l'application intégrale de la résolution par tous les États. L'appui fourni aux États Membres qui en ont fait la demande a contribué à renforcer la capacité de 17 États Membres à répondre aux exigences de la résolution 1540 (2004), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 11 États Membres.
- 4.79 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.VI).

Figure 4.VI

Mesure des résultats : nombre d'États Membres ayant une capacité accrue à renforcer leurs politiques relatives aux armes de destruction massive et à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (résultat annuel)



Résultat 3 : séances de sensibilisation et formations en matière de désarmement et de non-prolifération pour toutes et tous

Projet de plan-programme pour 2024

- 4.80 Conformément aux résolutions [76/45](#), [77/51](#), [77/52](#), [77/83](#), [77/84](#) et [77/85](#) de l'Assemblée générale, le travail effectué dans le cadre du sous-programme est axé sur la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et sur le renforcement des réseaux d'experts et des partenariats aux niveaux régional et sous-régional, notamment par l'intermédiaire des trois centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement, en mettant en œuvre les recommandations pertinentes formulées dans l'étude menée en 2002 par l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Enseignements tirés et changements prévus

- 4.81 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire d'adopter des stratégies adaptées pour l'éducation au désarmement et à la non-prolifération aux niveaux régional et sous-régional. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on adoptera une approche progressive pour combler les lacunes recensées, en renforçant progressivement les initiatives du Bureau au niveau mondial, tout en élargissant les partenariats et les réseaux régionaux. Pour veiller à ce que le contenu pédagogique en matière de désarmement soit constamment amélioré et mis à jour, des réseaux géographiquement et véritablement diversifiés seront établis et coordonnés, conformément aux priorités et aux besoins régionaux. Les possibilités de développer et d'élargir les partenariats, les contenus et les programmes pédagogiques sur le désarmement seront recherchées, en s'appuyant sur les centres régionaux du Bureau.
- 4.82 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.19).

Tableau 4.19

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	–	L'Assemblée générale a adopté la résolution 77/51 ,	Les partenaires du secteur de l'éducation et de la	Les possibilités d'éducation sont diffusées plus

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		proclamant le 5 mars Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération Un cadre commun pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a été mis à la disposition des États Membres, des organisations régionales et des autres parties prenantes afin de renforcer la cohérence et la coordination des initiatives pédagogiques	formation participent davantage à l'élaboration de programmes pédagogiques sur le désarmement et les possibilités d'éducation non formelle sont plus nombreuses	largement à l'échelle régionale grâce à l'élargissement progressif des partenariats avec les universités et les partenaires de formation Les partenaires du secteur de l'éducation et les éducateurs dispensent un enseignement adapté et contextualisé afin d'élargir les connaissances et les compétences en matière de désarmement et de non-prolifération

Produits

4.83 On trouvera dans le tableau 4.20 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.20

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	5	5
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ; le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ; l'adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional	5	5	5	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	1	1
2. Séance de la Première Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	25	25	26	17
3. Projets sur la maîtrise efficace des armes de petit calibre, y compris la sécurité physique et la gestion des stocks	15	14	15	9

Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
4. Projets relatifs à la mise en œuvre de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements	6	5	7	3
5. Projets sur l'éducation à la paix et au désarmement, y compris des projets ciblant la jeunesse, axés sur les objectifs de développement durable	4	6	4	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	84	124	92	110
6. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur les armes légères et de petit calibre	50	105	70	91
7. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur la non-prolifération des armes de destruction massive et la mise en œuvre et l'universalisation des instruments de non-prolifération et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité	30	17	20	17
8. Conférences internationales sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements	4	2	2	2
Publications (nombre de publications)	2	3	5	4
9. Publications sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements	2	3	5	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : formulation de conseils de fond sur des questions techniques et juridiques et organisation de formations sur la mise en œuvre effective des instruments pertinents, conformément aux mandats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à la demande des États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : fiches d'information sur le travail des centres régionaux et du bureau de liaison de Vienne ; activités de sensibilisation à l'intention de jeunes, de femmes et d'autres parties prenantes ; sites Web et autres plateformes électroniques, y compris des plateformes d'apprentissage en ligne telles que la plateforme consacrée à l'éducation au désarmement.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes sur les médias sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

4.84 On trouvera dans les tableaux 4.21 à 4.23 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 4.21

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	10 914,5	10 160,3	–	295,9	–	295,9	2,9	10 456,2
Autres dépenses de personnel	251,0	290,2	–	–	–	–	–	290,2
Dépenses de représentation	–	2,1	–	–	–	–	–	2,1
Consultants	94,7	186,7	(37,1)	386,3	–	349,2	187,0	535,9
Experts	475,4	875,2	(278,2)	111,1	(109,1)	(276,2)	(31,6)	599,0
Voyages du personnel	251,6	180,4	(12,0)	30,5	–	18,5	10,3	198,9
Services contractuels	145,5	148,8	–	438,9	–	438,9	295,0	587,7
Frais généraux de fonctionnement	318,2	330,4	(3,8)	7,2	–	3,4	1,0	333,8
Fournitures et accessoires	33,0	10,8	–	4,2	–	4,2	38,9	15,0
Mobilier et matériel	118,1	74,3	–	11,5	–	11,5	15,5	85,8
Aménagement des locaux	0,6	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	1 281,0	1 576,6	–	551,6	–	551,6	35,0	2 128,2
Total	13 883,6	13 835,8	(331,1)	1 837,2	(109,1)	1 397,0	10,1	15 232,8

Tableau 4.22

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	61	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 3 P-2/1, 4 G(1°C), 13 G(AC) et 4 AL
Création	5	1 P-4 au titre du sous-programme 3 3 AN et 1 G (AC) au titre du sous-programme 5
Effectif proposé pour 2024	66	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 10 P-4, 9 P-3, 3 P-2/1, 3 AN, 5 G(1°C), 13 G(AC) et 4 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e)local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 4.23

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	5	–	–	–	–	5
P-5	12	–	–	–	–	12
P-4	9	–	1	–	1	10
P-3	9	–	–	–	–	9
P-2/1	3	–	–	–	–	3
Total partiel	40	–	1	–	1	41
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	4	–	1	–	1	5
G(AC)	13	–	–	–	–	13
AL	4	–	–	–	–	4
AN	–	–	3	–	3	3
Total partiel	21	–	4	–	4	25
Total	61	–	5	–	5	66

4.85 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 4.24 à 4.26 et dans la figure 4.VII.

4.86 Comme le montrent les tableaux 4.24 1) et 4.25 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 15 232 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 397 000 dollars (10,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques, de nouveaux mandats et de mandats élargis et d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 4.24

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Organes directeurs	2,2	9,2	–	–	–	–	–	9,2
B. Direction exécutive et administration	2 630,4	2 467,9	–	–	–	–	–	2 467,9
C. Programme de travail								
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	3 037,3	3 337,6	(278,2)	–	–	(278,2)	(8,3)	3 059,4
2. Armes de destruction massive	1 754,1	2 066,1	(52,9)	4,1	(109,1)	(157,9)	(7,6)	1 908,2
3. Armes classiques	1 392,0	1 156,7	–	1 612,2	–	1 612,2	139,4	2 768,9
4. Information et sensibilisation	1 411,7	1 497,5	–	16,1	–	16,1	1,1	1 513,6
5. Désarmement régional	2 802,3	2 609,5	–	204,8	–	204,8	7,8	2 814,3
Total partiel (C)	10 397,3	10 667,4	(331,1)	1 837,2	(109,1)	1 397,0	13,6	12 064,4
D. Appui au programme	853,7	691,3	–	–	–	–	–	691,3
Total partiel (1)	13 883,6	13 835,8	(331,1)	1 837,2	(109,1)	1 397,0	10,1	15 232,8

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (estimations)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	110,7	35,0	–	–	35,0
C. Programme de travail					
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	5 604,8	5 893,8	551,2	9,4	6 445,0
2. Armes de destruction massive	4 857,6	5 235,3	413,3	7,9	5 648,6
3. Armes classiques	4 395,9	4 726,2	361,1	7,6	5 087,3
4. Information et sensibilisation	618,0	671,1	–	–	671,1

Titre II Affaires politiques

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)		2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (estimations)
5. Désarmement régional	2 533,2	2 625,0		879,4	33,5	3 504,4
Total partiel (C)	18 009,5	19 151,4		2 205,0	11,5	21 356,4
D. Appui au programme	137,0	314,8		–	–	314,8
Total partiel (2)	18 257,2	19 501,2		2 205,0	11,3	21 706,2
Total	32 140,9	33 337,0		3 602,0	10,8	36 939,0

Tableau 4.25

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements				Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	
B. Direction exécutive et administration	13	–	–	–	–	13	
C. Programme de travail							
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	8	–	–	–	–	8	
2. Armes de destruction massive	8	–	–	–	–	8	
3. Armes classiques	6	–	1	–	1	7	
4. Information et sensibilisation	8	–	–	–	–	8	
5. Désarmement régional	15	–	4	–	4	19	
Total partiel (C)	45	–	5	–	5	50	
D. Appui au programme	3	–	–	–	–	3	
Total partiel (1)	61	–	5	–	5	66	

 2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–

Chapitre 4 Désarmement

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
C. Programme de travail			
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	11	7	18
2. Armes de destruction massive	3	–	3
3. Armes classiques	6	(2)	4
4. Information et sensibilisation	1	(1)	–
5. Désarmement régional	12	6	18
Total partiel (C)	33	10	43
D. Appui au programme			
	3	(1)	2
Total partiel (2)	36	9	45
Total	97	14	111

Tableau 4.26

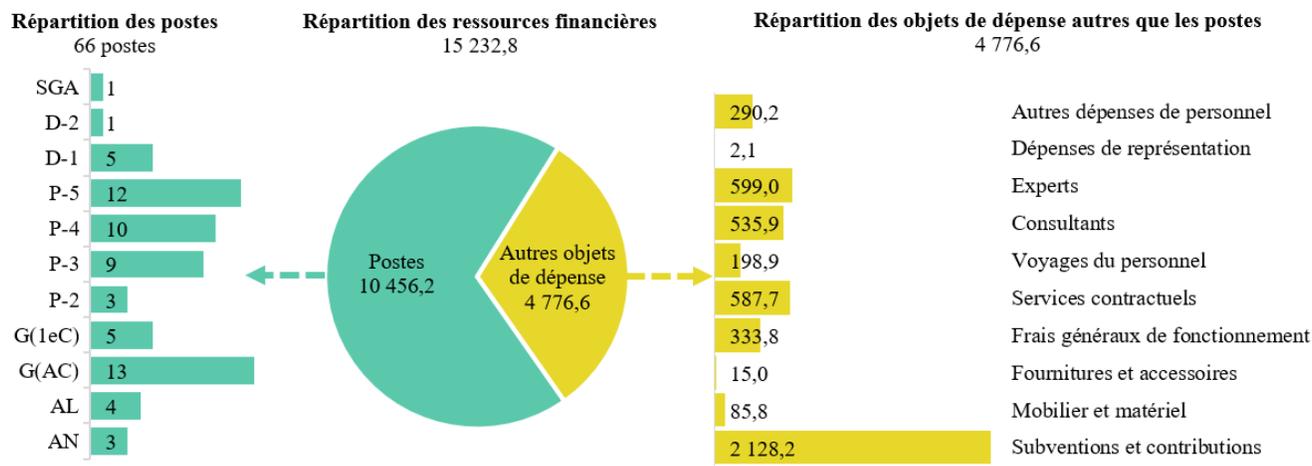
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	10 914,5	10 160,3	–	295,9	–	295,9	2,9	10 456,2	
Autres objets de dépense	2 969,1	3 675,5	(331,1)	1 541,3	(109,1)	1 101,1	30,0	4 776,6	
Total	13 883,6	13 835,8	(331,1)	1 837,2	(109,1)	1 397,0	10,1	15 232,8	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		40	–	1	–	1	2,5	44	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	4	–	4	19,0	25	
Total		61	–	5	–	5	8,2	66	

Figure 4.VII
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

4.87 Comme le montre le tableau 4.24 1), les changements entraînent une diminution de 331 100 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements).** La diminution de 278 200 dollars au titre des experts tient au non-renouvellement de crédits prévus dans le budget-programme de 2023 pour soutenir le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, créé en application de la résolution 74/50 de l'Assemblée générale ;
- b) **Sous-programme 2 (Armes de destruction massive).** La diminution de 52 900 dollars s'explique par le non-renouvellement de crédits prévus dans le budget-programme de 2023 au titre des consultants (37 100 dollars), des voyages (12 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (3 800 dollars) pour soutenir le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales, créé en application de la résolution 76/231 de l'Assemblée générale.

Nouveaux mandats et mandats élargis

4.88 Comme le montre le tableau 4.24 1), les changements entraînent une augmentation de 1 837 200 dollars. La répartition entre les sous-programmes est la suivante :

- a) **Sous-programme 2 (Armes de destruction massive).** L'augmentation de 4 100 dollars au titre des experts tient à l'ouverture de crédits pour soutenir le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en application de la résolution 77/250 de l'Assemblée générale ;
- b) **Sous-programme 3 (Armes classiques).** L'augmentation 1 612 200 dollars résulte des éléments suivants :

- i) Une augmentation de 1 491 100 dollars aux fins de la mise en œuvre de la résolution 77/71 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'établir, dans le cadre du budget ordinaire, un programme permanent de bourses de formation spécialisées concernant les armes légères et de petit calibre afin de renforcer les connaissances et compétences techniques et pratiques des fonctionnaires directement chargés de l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Le programme de bourses de formation sera organisé chaque année dans quatre régions (15 boursiers par région) et consistera en une formation en présentiel d'une durée de quatre semaines, précédée d'un cours préparatoire en ligne que chacun pourra suivre à son rythme. Les prévisions relatives aux ressources nécessaires comprennent 119 700 dollars au titre des postes, destinés à financer un poste de spécialiste des programmes (P-4) qu'il est proposé de créer à New York et auquel un taux de vacance de 50 % sera appliqué (voir annexe III) ; 356 100 dollars au titre des consultants, l'objectif étant d'aider à la conception et au développement de matériel de formation technique et de faciliter le programme de formation ; 30 500 dollars devant servir à couvrir les frais de déplacement du personnel du Bureau des affaires de désarmement aux fins de la fourniture d'un appui concernant les programmes de formation ; 429 900 dollars au titre des services contractuels, destinés à financer le développement du cours en ligne, notamment les frais de traduction et d'impression des supports de formation et d'autres coûts opérationnels ayant trait à l'organisation de la formation tenue en présentiel dans les quatre régions ; 551 600 dollars au titre des subventions et contributions, lesquels serviront à financer les frais de voyage et les indemnités de séjour de 60 boursiers participant au programme ; 3 300 dollars en tout au titre des services contractuels, du mobilier et du matériel, et des fournitures et accessoires, qui permettront de couvrir les dépenses relatives aux objets de dépense autre que les postes pour le nouveau poste de classe P-4 ;
- ii) Une augmentation de 121 100 dollars en lien avec la fourniture d'un appui aux travaux menés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques en matière de transparence dans le domaine des armements, conformément à la résolution 77/69 de l'Assemblée générale. Les prévisions relatives aux ressources nécessaires comprennent 107 000 dollars au titre des experts, montant devant permettre de financer les frais de voyage de 20 experts gouvernementaux qui participeront à une session de cinq jours sur la transparence dans le domaine de l'armement, et 14 100 dollars au titre des consultants, aux fins de la fourniture d'un soutien technique et fonctionnel à la session ;
- c) **Sous-programme 4 (Information et sensibilisation).** L'augmentation de 16 100 dollars au titre des consultants vise à soutenir le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale ;
- d) **Sous-programme 5 (Désarmement régional).** L'augmentation de 204 800 dollars a trait à la mise en œuvre de la résolution 77/71 de l'Assemblée générale, comme expliqué au paragraphe 4.88 b) i) ci-dessus. Les prévisions relatives aux ressources nécessaires comprennent 176 200 dollars au titre des postes, destinés à financer la création proposée de trois postes de spécialistes des programmes (AN), à Lomé, Lima et Katmandou, et d'un poste d'assistant(e) principal(e) à la gestion des programmes [G(1°C)], à Vienne, auxquels un taux de vacance de 50 % sera appliqué (voir annexe III). Les ressources non affectées à des postes demandées en lien avec ces quatre nouveaux postes s'élèvent à 28 600 dollars et relèvent des services contractuels (7 400 dollars), des frais généraux de fonctionnement (7 200 dollars), des fournitures et accessoires (4 000 dollars) et du mobilier et matériel (10 000 dollars).

Autres changements

4.89 Comme le montre le tableau 4.24 1), les changements proposés entraînent une diminution de 109 100 dollars au titre du sous-programme 2 (Armes de destruction massive), qui s'explique par le non-renouvellement de crédits prévus pour le financement de services d'experts en cas d'activation du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques. Cette diminution tient compte de l'utilisation limitée des crédits en question dans le passé et de l'opinion exprimée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir [A/77/7](#), par. II.83), approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/262](#), selon laquelle le mécanisme budgétaire établi pour la mise en œuvre d'activités imprévues, telles que les activités liées au maintien de la paix et de la sécurité, est l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général pour faire face à des dépenses imprévues et extraordinaires.

Ressources extrabudgétaires

4.90 Comme le montrent les tableaux 4.24 2) et 4.25 2), le Bureau des affaires de désarmement prévoit de continuer de recevoir des contributions en espèces et des contributions en nature. En 2024, les ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) sont estimées à 21 706 200 dollars. Les ressources extrabudgétaires s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des activités de recherche et d'analyse, l'organisation de réunions et de conventions, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques et fonctionnelles aux échelles nationale et régionale, et l'élargissement des partenariats et de la participation, et contribueront de la sorte à promouvoir l'adoption d'accords internationaux sur les meilleures pratiques en matière de désarmement. Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir prendront la forme de locaux d'une valeur estimée à 86 800 dollars qui seront mis gracieusement à la disposition du Bureau.

4.91 C'est au Bureau des affaires de désarmement qu'il incombe de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général. Les ressources extrabudgétaires de l'UNIDIR dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

Organes directeurs

4.92 Les ressources proposées au titre de cette composante permettront de couvrir les dépenses afférentes à la Conférence du désarmement. On trouvera dans le tableau 4.27 des informations sur la Conférence du désarmement et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 4.27
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Conférence du désarmement	La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 120 du Document final de la dixième	Mandat : Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale – paragraphe 120 (résolution S-10/2)	9,2	9,2

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2024	
			2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU nomme le (la) Secrétaire général(e) de la Conférence qui devient également son (sa) Représentant(e) personnel(le) et est chargé(e) d'apporter son concours à la Conférence et d'aider la présidence à organiser la Conférence. Comme demandé par l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L, le Secrétaire général de l'ONU fournit le personnel ainsi que les concours et les services nécessaires dont la Conférence du désarmement et tous les organes subsidiaires qu'elle peut établir auront besoin, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Conférence. Le secrétariat de la Conférence est assuré par des fonctionnaires du Secrétariat et du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement.	Composition : 65 représentants de gouvernements, dont 5 États dotés d'armes nucléaires et d'autres grandes puissances militaires Nombre de sessions en 2024 : 1 session de 24 semaines en 3 parties		
Total			9,2	9,2

4.93 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 9 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.28.

Tableau 4.28

Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Autres objets de dépense								
Voyages du personnel	2,2	9,2	–	–	–	–	–	9,2
Total	2,2	9,2	–	–	–	–	–	9,2

Direction exécutive et administration

4.94 La composante Direction exécutive et administration comprend les proches collaborateurs de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, le Bureau du Directeur et adjoint de la Haute-Représentante, le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale et le Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement. La Haute-Représentante est secondée par un Directeur qui est également son adjoint. La composante assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Bureau des affaires de désarmement, telles qu'elles découlent des tâches qui ont été confiées à celui-ci et du programme de travail approuvé, conseille le Secrétaire général et lui apporte son concours sur toutes les questions concernant le désarmement, la non-prolifération, la maîtrise des armements et les problématiques de sécurité connexes, et le représente, s'il y a lieu, dans ces domaines. Elle fournit également, aux fins de

l'établissement de directives et de la prise de décisions, des analyses et évaluations sur les faits nouveaux survenant dans ces domaines et assure la liaison, sur ces questions, entre le Secrétariat et les États Membres.

4.95 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :

- a) Le Bureau du Directeur aide la Haute-Représentante ; élabore le programme de travail du Bureau des affaires de désarmement et en suit la mise en œuvre, assure une coopération efficace entre les services et veille à l'exécution des mandats qui ont trait aux programmes du Bureau ; établit des rapports et des notes sur des questions politiques et des questions de gestion ; fournit des orientations stratégiques sur l'exécution des programmes ; conseille la Haute-Représentante sur toutes les questions de fond, d'organisation, d'administration, de gestion du personnel et de budget, y compris pour ce qui est de la coordination globale de l'élaboration et de la révision de la contribution du Bureau des affaires de désarmement au plan-programme annuel et au budget-programme ;
- b) Le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale conseille le Bureau de la Haute-Représentante et le Bureau du Directeur et les sous-programmes sur les questions scientifiques et technologiques ayant trait à la sécurité internationale et à d'autres questions stratégiques, y compris celles liées aux armes autonomes, à l'espace extra-atmosphérique, à l'informatique et aux télécommunications, ainsi que sur les activités de recherche normative et analytique, l'objectif étant de faciliter la réalisation des priorités fixées par le Secrétaire général en matière de désarmement. Il a pour mission d'élaborer des analyses politiques et des notes de synthèse techniques sur un vaste ensemble d'initiatives et de questions relevant de son domaine d'expertise ;
- c) Le Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement fournit un soutien direct à la Haute Représentante et au Bureau des affaires de désarmement sur des questions transversales ainsi qu'en matière de coordination interne et de gestion du changement, et se charge notamment de coordonner l'intégration et la prise en compte des questions de genre dans les programmes du Bureau ainsi que de veiller à la parité des sexes dans celui-ci ;
- d) Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau des affaires de désarmement continuera de réduire son empreinte carbone en diminuant sensiblement le nombre de documents photocopiés ou imprimés et encouragera pour ce faire son personnel à prendre l'habitude de travailler à partir des versions électroniques des documents, qu'il s'agisse de rapports de mission, de notes d'évaluation, de mémorandums intérieurs, de communications soumises par les États Membres, de documents d'information ou de points de discussion. Des efforts supplémentaires seront faits pour réduire les déplacements en optimisant la participation aux réunions par visioconférence ;
- e) On trouvera dans le tableau 4.29 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le faible taux de respect des délais en 2022 est principalement dû à la confirmation tardive des réunions, en raison de la pandémie de COVID-19. Le Bureau continuera de suivre de près l'achat des billets d'avion et tiendra les chefs de service au courant, de même que la Haute-Représentante pour qu'elle puisse intervenir le cas échéant.

Tableau 4.29
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	61	24	39	100	100

4.96 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 467 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.30 et la figure 4.VIII.

Tableau 4.30

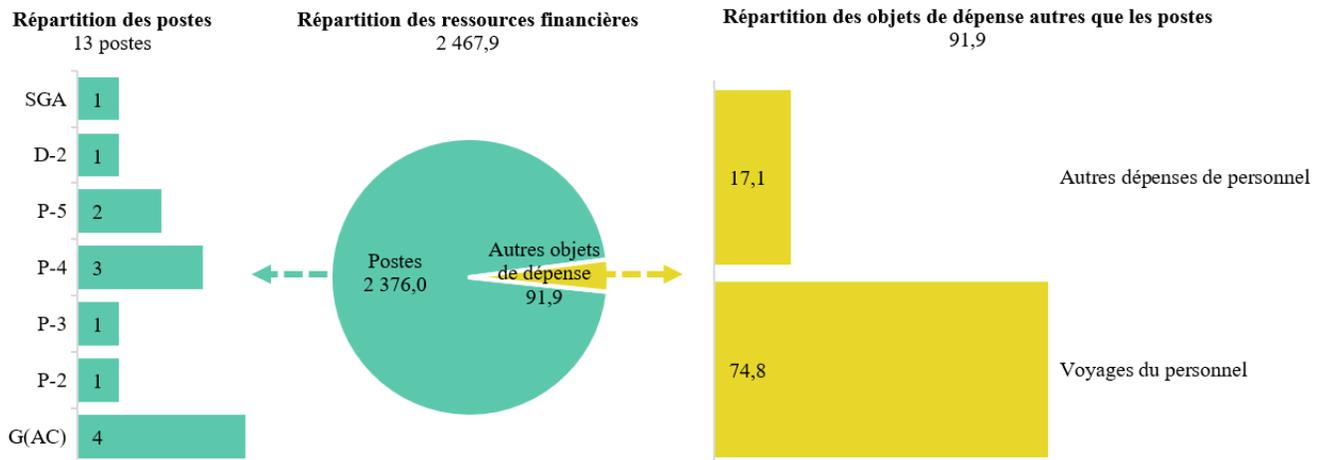
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 476,1	2 376,0	–	–	–	–	–	–	2 376,0
Autres objets de dépense	154,3	91,9	–	–	–	–	–	–	91,9
Total	2 630,4	2 467,9	–	–	–	–	–	–	2 467,9
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	–	4
Total		13	–	–	–	–	–	–	13

Figure 4.VIII
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 4.97 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante s'élève à 35 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à mener à bien des activités de recherche et d'analyse en lien avec les objectifs généraux auxquels visent les différents sous-programmes.

Programme de travail

Sous-programme 1 Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

- 4.98 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 059 400 dollars et font apparaître une diminution de 278 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 4.87 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.31 et la figure 4.IX.
- 4.99 Conformément à la résolution [75/253 A](#) de l'Assemblée générale, les ressources demandées (3 059 400 dollars) comprennent des crédits prévus au titre d'une subvention à l'UNIDIR d'un montant de 742 100 dollars pour 2024 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Ce montant relève des subventions et contributions et comprend : a) un montant de 662 100 dollars pour financer les coûts de deux postes (1 D-2 et 1 P-5) et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour aider à l'organisation, à l'intention de tous les groupements régionaux, d'exposés trimestriels sur les travaux de recherche et les réflexions menés sur les questions de désarmement pertinentes afin de promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié ; b) un montant de 80 000 dollars pour appuyer la tenue, dans des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de trois manifestations visant à promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié.

Tableau 4.31

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

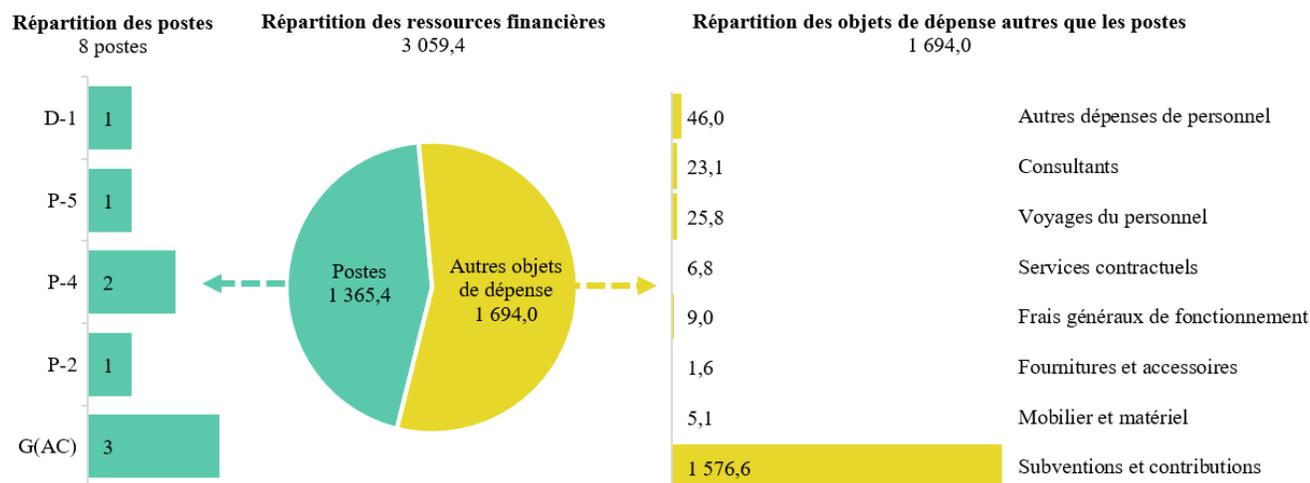
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 483,1	1 365,4	–	–	–	–	–	1 365,4	
Autres objets de dépense	1 554,2	1 972,2	(278,2)	–	–	(278,2)	(14,1)	1 694,0	
Total	3 037,3	3 337,6	(278,2)	–	–	(278,2)	(8,3)	3 059,4	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	
Total		8	–	–	–	–	–	8	

Figure 4.IX

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

4.100 Le montant des ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir dans le cadre du sous-programme s'élève à 6 445 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à organiser des réunions officielles relatives à la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi qu'au fonctionnement des unités d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur certaines armes classiques. L'augmentation de 551 200 dollars tient principalement aux ressources prévues

pour financer les effectifs supplémentaires qui seront nécessaires pour soutenir l'action de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques.

Sous-programme 2 Armes de destruction massive

4.101 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 908 200 dollars et font apparaître une diminution de 157 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 4.87 b), 4.88 a) et 4.89 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.32 et la figure 4.X.

Tableau 4.32

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

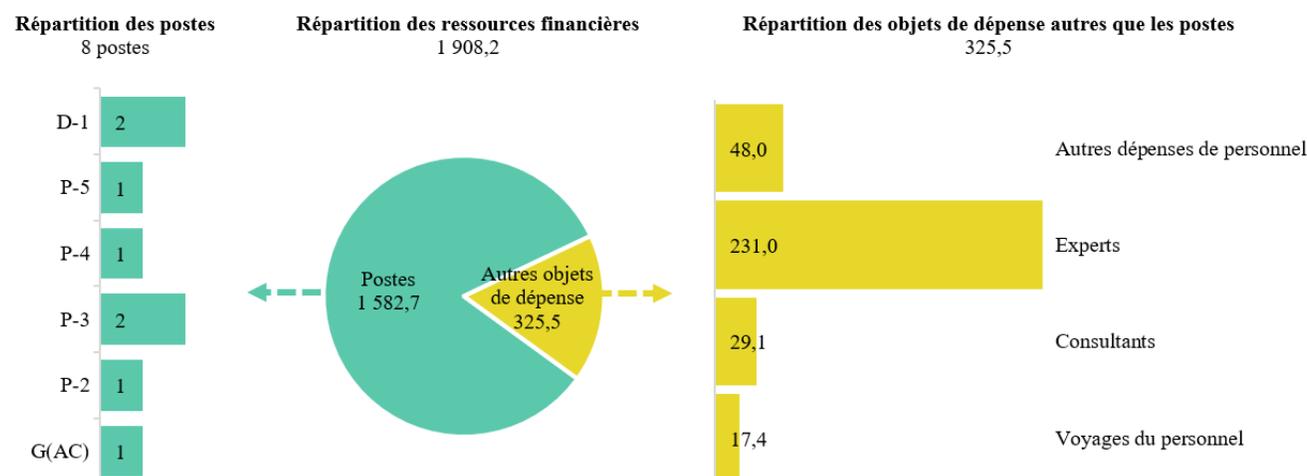
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 646,6	1 582,7	–	–	–	–	–	–	1 582,7
Autres objets de dépense	107,5	483,4	(52,9)	4,1	(109,1)	(157,9)	(32,7)	–	325,5
Total	1 754,1	2 066,1	(52,9)	4,1	(109,1)	(157,9)	(7,6)	–	1 908,2
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	–	1
Total		8	–	–	–	–	–	–	8

Figure 4.X

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

4.102 Le montant des ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir dans le cadre du sous-programme s'élève à 5 648 600 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à appuyer les activités visant à promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, des autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs sous tous leurs aspects. L'augmentation de 413 300 dollars tient principalement aux contributions attendues à l'appui de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

**Sous-programme 3
Armes classiques**

4.103 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 768 900 dollars et font apparaître une augmentation de 1 612 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 4.88 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.33 et la figure 4.XI.

Tableau 4.33

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

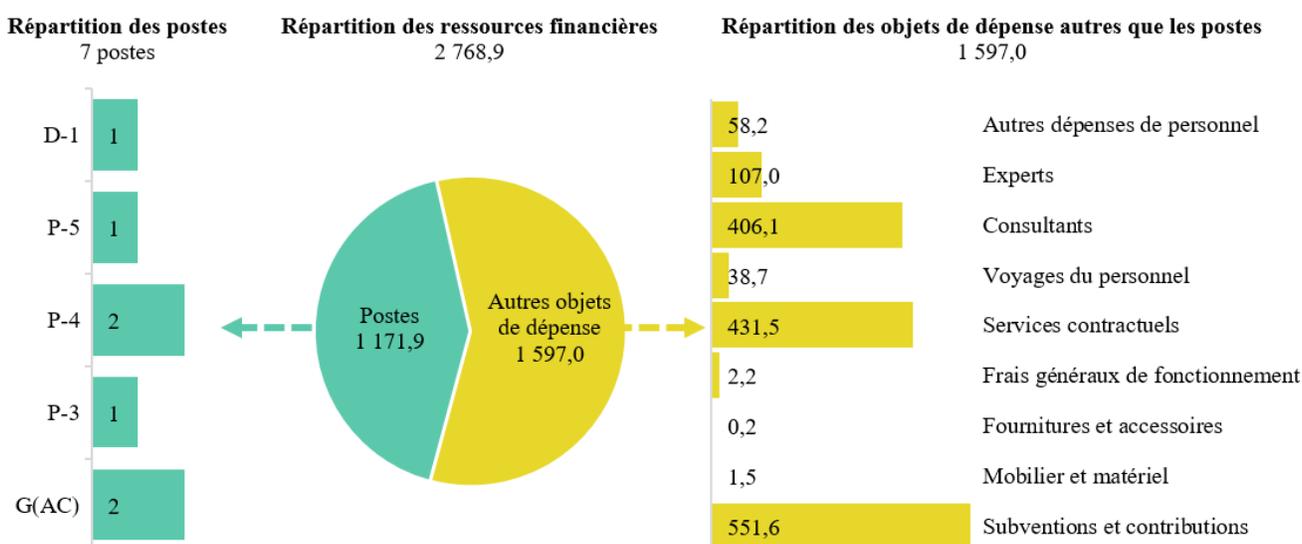
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 039,7	1 052,2	–	119,7	–	119,7	11,4	1 171,9
Autres objets de dépense	352,3	104,5	–	1 492,5	–	1 492,5	1 428,2	1 597,0
Total	1 392,0	1 156,7	–	1 612,2	–	1 612,2	139,4	2 768,9

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	1	–	1	25	5	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	
Total		6	–	1	–	1	16,7	7	

Figure 4.XI

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

4.104 Le montant des ressources extrabudgétaires qu’il est prévu de recevoir dans le cadre du sous-programme s’élève à 5 087 300 dollars. Ces ressources s’ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à appuyer la mise en œuvre de stratégies, programmes et mesures tenant compte de la dimension de genre dans le cadre de la lutte contre le trafic et le détournement d’armes de petit calibre, conformément aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et à donner un meilleur accès aux directives techniques relatives à la maîtrise des armes de petit calibre et à la gestion des munitions. Elles seront également utilisées à l’appui des activités de réglementation des armes et de l’action menée en Afrique pour prolonger la campagne Faire taire les armes. L’augmentation de 361 100 dollars tient aux ressources attendues à l’appui du Programme d’action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Sous-programme 4 Information et sensibilisation

4.105 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 513 600 dollars et font apparaître une augmentation de 16 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 4.88 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.34 et la figure 4.XII.

Tableau 4.34

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

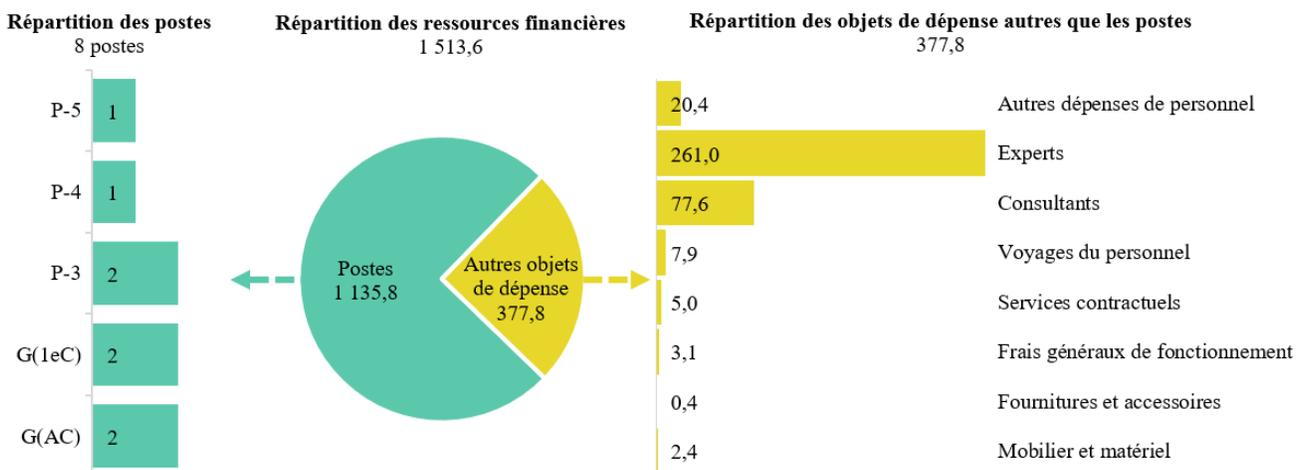
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 206,3	1 135,8	–	–	–	–	–	1 135,8
Autres objets de dépense	205,4	361,7	–	16,1	–	16,1	4,5	377,8
Total	1 411,7	1 497,5	–	16,1	–	16,1	1,1	1 513,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		8	–	–	–	–	–	8

Figure 4.XII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

4.106 Le montant des ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir dans le cadre du sous-programme s'élève à 671 100 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à sensibiliser aux questions de désarmement à l'échelle mondiale et à renforcer les capacités fonctionnelles et techniques aux échelles nationale et régionale. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 76/45 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération, elles seront également utilisées pour consolider les partenariats et accroître la participation de toute une série de parties prenantes au désarmement et à la réglementation des armements.

**Sous-programme 5
Désarmement régional**

4.107 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 814 300 dollars et font apparaître une augmentation de 204 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 4.88 d) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.35 et la figure 4.XIII.

Tableau 4.35

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

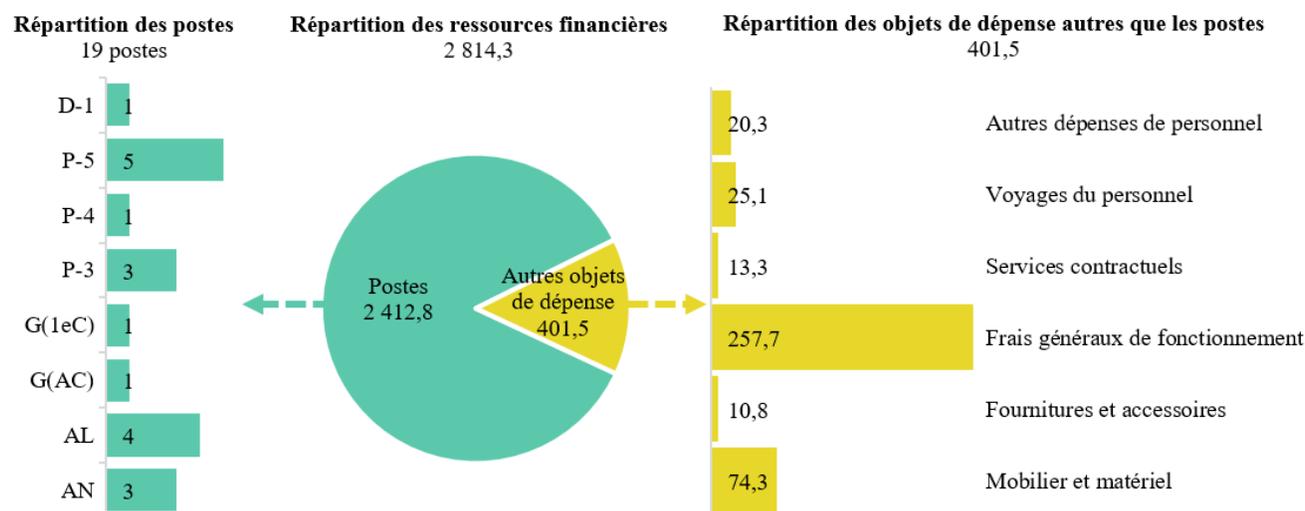
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 449,4	2 236,6	–	176,2	–	176,2	7,9	2 412,8	
Autres objets de dépense	352,8	372,9	–	28,6	–	28,6	7,7	401,5	
Total	2 802,3	2 609,5	–	204,8	–	204,8	7,8	2 814,3	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	10	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	4	–	4	80,0	9	
Total		15	–	4	–	4	26,7	19	

Figure 4.XIII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

4.108 Le montant des ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir dans le cadre du sous-programme s'élève à 3 504 400 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à soutenir les trois centres régionaux pour la paix et le désarmement ainsi qu'à aider les États Membres à relever les défis se posant en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Elles contribueront également à renforcer les capacités techniques et juridiques aux niveaux national et régional. L'augmentation de 879 400 dollars permettra : a) d'augmenter les ressources en personnel à l'appui du Fonds des jeunes leaders pour un monde exempt d'armes nucléaires ; et b) de financer des activités visant à sensibiliser aux questions de désarmement au niveau mondial, à renforcer les capacités, grâce à l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, et à améliorer l'engagement des jeunes en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

Appui au programme

4.109 Le Service administratif fournit des services d'appui administratif centralisés dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière et de l'administration générale, notamment concernant la planification des ressources et l'utilisation des services communs ; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs, y compris pour les réunions, selon les besoins.

4.110 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 691 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.36 et la figure 4.XIV.

Tableau 4.36

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

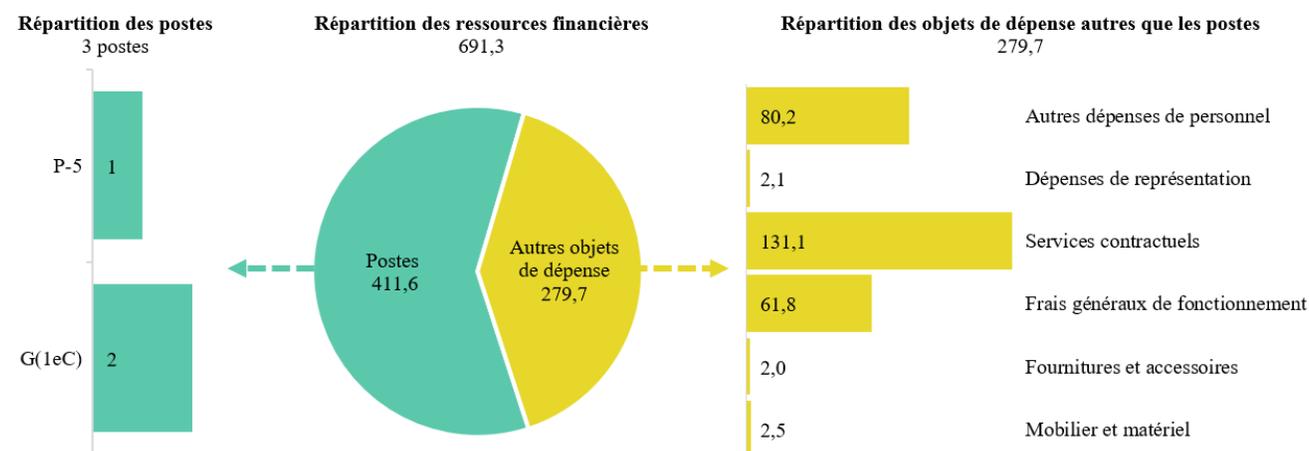
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	613,4	411,6	–	–	–	–	–	411,6	
Autres objets de dépense	240,3	279,7	–	–	–	–	–	279,7	
Total	853,7	691,3	–	–	–	–	–	691,3	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	1	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	
Total		3	–	–	–	–	–	3	

Figure 4.XIV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

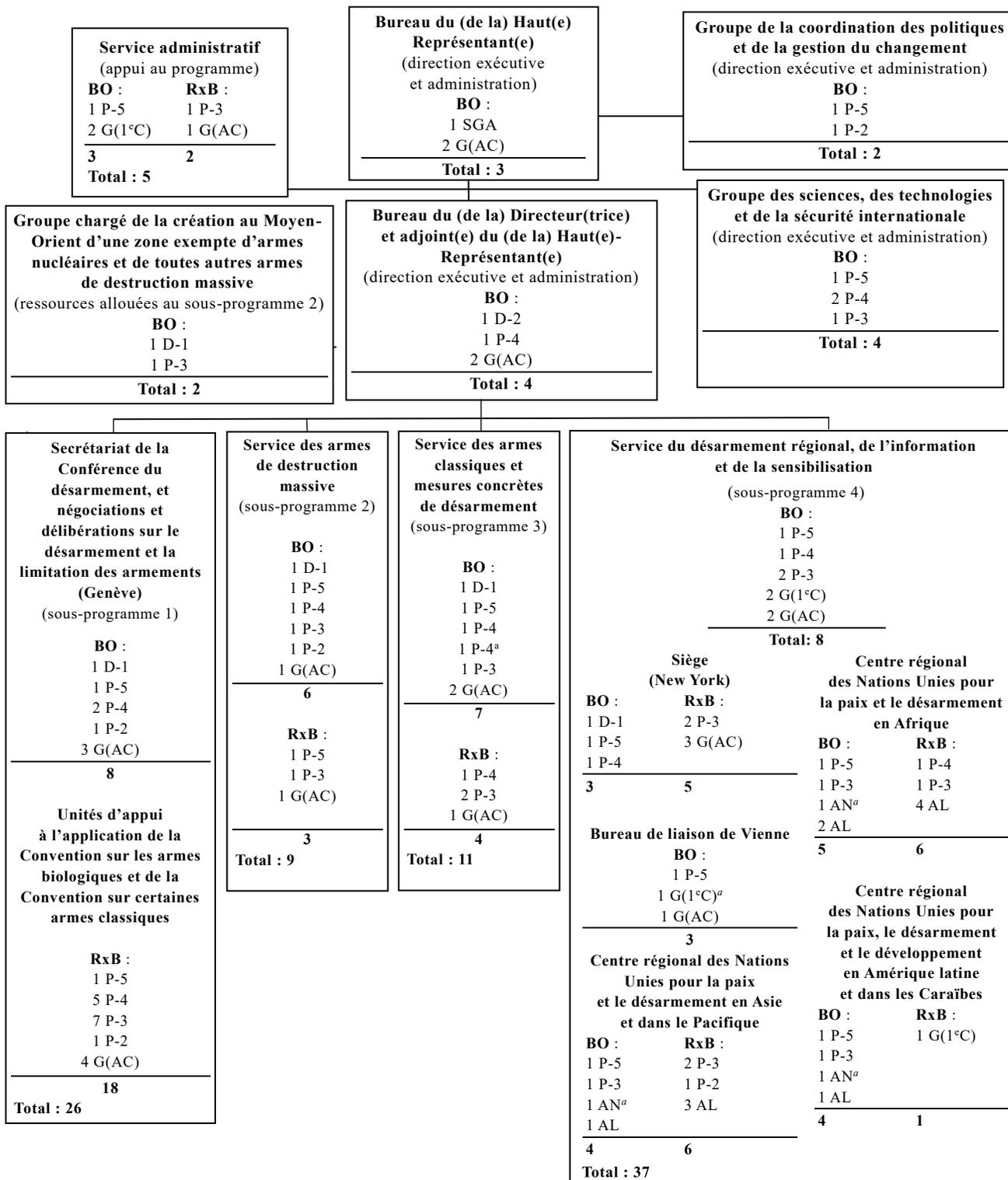


Ressources extrabudgétaires

4.111 Le montant des ressources extrabudgétaires pour l'appui au programme s'élève à 314 800 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à fournir un appui administratif pour toutes les activités du Bureau financées au moyen des ressources extrabudgétaires.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes). RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Nouveaux postes.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7](#)

Le Comité consultatif rappelle qu'il estime que le mécanisme budgétaire établi pour la mise en œuvre d'activités imprévues, telles que les activités liées au maintien de la paix et de la sécurité, est l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général pour faire face à des dépenses imprévues et extraordinaires. Le Comité compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme, des arguments détaillés justifiant les crédits demandés à ce titre dans le budget-programme (voir également [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. II.81) (par. II.83).

Le Comité consultatif compte que des informations sur la mise en œuvre du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. II.91).

Conformément à cette recommandation, le projet de budget pour 2024 prévoit une réduction de 109 100 dollars du montant des ressources demandées au titre des experts.

En cas d'activation du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, le Secrétariat utilisera le mécanisme budgétaire établi pour les dépenses imprévues et extraordinaires en lien avec le maintien de la paix et de la sécurité.

En 2022, le Programme s'est déroulé de manière similaire à ce qui se faisait avant la pandémie : il s'est tenu sur 10 semaines (soit la durée habituelle) et 24 boursiers y ont participé. Des visites d'étude ont été effectuées à Genève, à Vienne, à La Haye, à New York, en Allemagne, en Argentine, au Japon, au Kazakhstan, au Pakistan, en République de Corée et dans l'Union européenne. Le voyage en Chine a été annulé en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. L'apprentissage en ligne s'est poursuivi et a été amélioré.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 3 Armes classiques	1	P-4	Création d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (New York)	<p>L'objectif est d'exécuter le mandat fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/71, par laquelle elle a décidé d'établir, dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, un programme permanent de bourses de formation spécialisées concernant les armes légères et de petit calibre afin de renforcer les connaissances et compétences techniques et pratiques des fonctionnaires directement chargés de l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.</p> <p>Le (la) titulaire dirigera le programme de bourses de formation à l'échelle mondiale et sera responsable des fonctions de gestion, de communication de l'information et d'évaluation. Il (elle) gèrera, mettra au point et actualisera les supports de formation (en personne et en ligne) et travaillera avec les administrateurs recrutés sur le plan national pour en garantir la pertinence. Il (elle) sera également responsable de l'organisation et de l'exécution du programme de formation en Europe destiné aux bénéficiaires d'Europe et du Moyen-Orient.</p>
Sous-programme 5 Désarmement régional	3	AN	Création de trois postes de spécialiste de la gestion du programme (1 à Lomé, 1 à Lima et 1 à Katmandou)	<p>Aux fins de l'exécution du mandat fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/71, les titulaires aideront les directeurs des centres régionaux à administrer le programme à l'échelle régionale et assureront la coordination avec les institutions de formation partenaires. Ils seront notamment chargés d'adapter les supports pédagogiques génériques au contexte régional, de répertorier les expertises techniques clés qui pourront étayer la formation, de déterminer quels candidats sont éligibles au programme et de sélectionner les lauréats. Ils contribueront également au suivi et à l'évaluation du programme et à la communication de l'information y relative en se coordonnant avec le (la) spécialiste de la gestion de programme à New York.</p>
	1	G(1°C)	Création d'un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) (Vienne)	<p>Aux fins de l'exécution du mandat fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/71, le (la) titulaire gèrera les aspects administratifs et financiers de l'exécution du programme, et sera notamment chargé(e) de suivre les budgets et de gérer toute la logistique des voyages pour les 60 boursiers chaque année. Il (elle) préparera des documents imprimés et s'occupera des services de consultants et des services contractuels en général. Ce poste sera situé à Vienne, à cheval sur les différents fuseaux horaires dans lesquels se trouvent les centres régionaux, et son (sa) titulaire servira de point de contact administratif pour toutes les activités.</p>

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe).